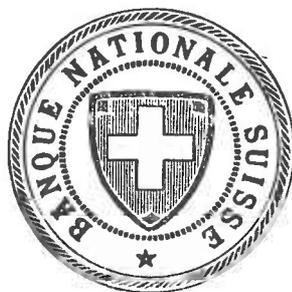


Banque Nationale Suisse

1941



Trente-quatrième rapport

de la

BANQUE NATIONALE SUISSE

1941

Rapport de la Direction générale

de la

Banque Nationale Suisse sur le trente-quatrième exercice

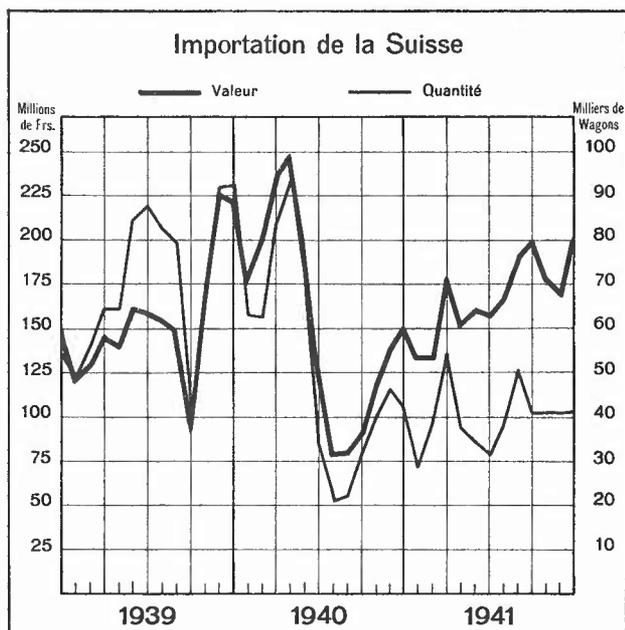
1941.

Considérations générales.

Considérations économiques et financières.

L'extension de la guerre au monde entier, l'aggravation du blocus et du contre-blocus et la diminution du tonnage maritime ont troublé les relations économiques mondiales beaucoup plus profondément en 1941 que l'année passée. En raison de l'âpreté grandissante de la lutte et des tensions politiques internationales, les grandes puissances se sont efforcées d'accroître la production des biens nécessaires à la fabrication des armements. Il en est résulté une demande accrue de matières premières et une réduction simultanée des réserves qui ont contribué non seulement à faire monter les prix du commerce de gros, mais aussi à renchérir la vie. C'est pourquoi on a renforcé partout les mesures visant à empêcher ou à ralentir les augmentations de prix. Le souci de ravitailler la population en denrées alimentaires et en marchandises indispensables a causé à de nombreux Etats des difficultés non moins grandes que la lutte contre la vie chère. Les pays contraints par la nature du sol et du climat à importer la plupart de leurs vivres n'ont pu couvrir qu'une partie de leurs besoins en développant la production agricole et en rationnant la consommation.

L'économie suisse a été toujours plus affectée par l'extension de la guerre sur terre. Les mesures de blocus appliquées par les belligérants ont entravé dans une mesure croissante l'approvisionnement de notre pays en vivres et en matières premières et l'écoulement de nos produits manufacturés. L'entrée en guerre de la Russie a privé la Suisse non seulement d'un pays fournisseur, mais aussi d'un pays de transit. La diminution de nos importations représentait quelque 133 000 wagons de 10 tonnes, autrement dit le volume des marchandises entrées en Suisse fut de 22% environ inférieur à celui de 1940. Bien que, quantitativement,



l'approvisionnement de notre pays soit moins favorable que l'an passé, la valeur totale de nos importations a subi une augmentation de 9 % due à la hausse des cours sur les marchés mondiaux. Les exportations, elles aussi, ont progressé de 11 % en valeur, alors que leur volume n'a enregistré qu'un accroissement insignifiant.

L'extension du blocus anglais à la Méditerranée et surtout l'ouverture des hostilités entre l'Italie et la Grèce mirent de nouvelles entraves à nos échanges commerciaux, parce que les navires affrétés par la Suisse arboraient le pavillon hellénique.

Aussi le Conseil fédéral décida-t-il d'ins-

tituer, par l'arrêté du 9 avril 1941, un droit maritime suisse et par là les conditions permettant de créer une navigation maritime suisse. Depuis lors, la Confédération et des entreprises privées ont acheté plusieurs navires qui battent pavillon suisse. A part les vapeurs qu'elle a armés elle-même, la Suisse ne dispose plus que d'un tonnage étranger restreint dont sa propre flotte est loin de compenser l'insuffisance. De plus, nos relations avec les pays d'outre-mer se sont aggravées lorsque, à la suite du torpillage du « Corte Real », les armateurs portugais ont déclaré qu'ils ne chargeront plus de marchandises destinées à des belligérants, à moins qu'elles ne soient d'origine portugaise. En outre, notre approvisionnement s'est heurté à de nouveaux obstacles, au cours du dernier trimestre, après que l'Angleterre eut cessé d'autoriser le passage des matières premières industrielles à travers la zone du blocus. Ne pouvant obtenir les navicerts, les acheteurs suisses se sont alors vu forcés de revendre une grande partie des marchandises achetées aux Etats-Unis. Afin d'accélérer le transport des marchandises entreposées dans les ports ibériques situés sur l'Atlantique, la Suisse a conclu un accord de transit avec l'Espagne.

Grâce aux commandes que la Confédération a passées pour assurer la défense militaire et économique du pays et aux avances qu'elle a accordées au clearing en faveur du commerce d'exportation, l'industrie suisse a été en général bien occupée. Il ressort des chiffres du commerce de détail que la demande dans le pays de marchandises destinées à satisfaire des besoins d'ordre civil a été, elle aussi, considérable. La difficulté de se procurer des matières premières et du matériel s'est fait vivement sentir dans plusieurs branches de l'industrie; c'est pourquoi il a fallu procéder à des restrictions d'activité rigoureuses, notamment dans l'industrie textile. La construction de nouveaux logements a été plus active dans le second semestre qu'elle ne le fut en 1940 et les autorisations de bâtir accordées lui vaudront sans doute un

nouvel accroissement, à moins que l'augmentation des frais de construction et la pénurie de matériaux ne viennent l'entraver. La construction de bâtiments industriels a été animée en raison des travaux de réparation et des agrandissements. Il semble cependant que les agrandissements n'aient pas toujours répondu à une nécessité urgente. Le Département fédéral de l'économie publique a, par décision du 31 décembre 1941, posé le fondement du contrôle de la production et de la consommation dans l'industrie de la construction. En vertu de cette ordonnance, l'Office de guerre pour l'industrie et le travail a, à la même date, arrêté le rationnement du ciment.

L'hôtellerie continue à souffrir de l'absence de la clientèle étrangère. En revanche, l'affluence des hôtes suisses a été plus forte qu'en 1940.

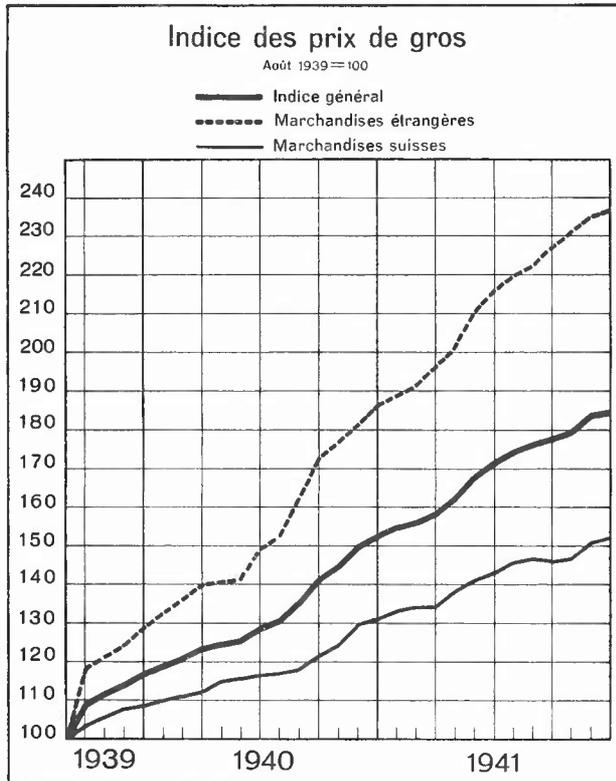
Comme la Suisse était loin de pouvoir s'approvisionner en vivres dans la même mesure qu'autrefois, on a chargé l'agriculture de pourvoir à l'alimentation du pays sur une plus large échelle en étendant la culture des champs. En 1941, la surface cultivée était de 24% plus grande qu'en 1940 et de 47% plus vaste qu'en 1934. L'obligation d'intensifier la production impose à l'agriculture de grandes exigences auxquelles elle n'a pas pu faire entièrement face à l'aide de la main-d'œuvre disponible. En général, le rendement des récoltes n'a pas dépassé la moyenne ordinaire en raison des conditions météorologiques parfois défavorables. La récolte des pommes de terre a été presque normale. En revanche, la vendange a été particulièrement bonne tant en quantité qu'en qualité. Les changements intervenus dans la proportion des différentes cultures et le renchérissement de la vie, dont la population rurale se ressent elle aussi, ont augmenté les frais de production et par là les prix des produits. Alors qu'à la fin de 1940 l'indice des prix de revient des denrées agricoles ne dépassait que de 28% son niveau d'avant-guerre, il lui était supérieur de 51% à la fin de 1941. Il est cependant probable que cette année, malgré le renchérissement de la production, l'agriculture a pu accroître sa part dans le revenu national.

Depuis le début de la guerre, il a fallu prendre diverses mesures dans le domaine agricole. Pour être à même de lutter contre la tension intervenue sur le marché de la viande en raison des conditions de l'offre, le Département fédéral de l'économie publique a promulgué, le 9 mai 1941, un arrêté permettant d'édicter des prescriptions juridiques sur l'expropriation du bétail; mais il n'en a pas été fait usage. Le cheptel, notamment le troupeau de porcs, a été réduit et son effectif adapté à la quantité des denrées fourragères disponibles. Par suite de la pénurie d'œufs, il a fallu exiger la livraison forcée des œufs du pays. Les céréales indigènes panifiables et les graines oléagineuses, elles aussi, ont été soumises à ce régime.

Il convient également de mentionner les mesures prises contre la spéculation sur les terres. Comme les prescriptions à cet effet contenues dans l'arrêté du Conseil fédéral du 19 janvier 1940 ne suffisaient pas pour prévenir les abus de la spéculation foncière, l'arrêté du Conseil fédéral du 7 novembre 1941 en a étendu le champ d'application. En règle générale, la ratification

d'un contrat de vente peut être refusée lorsque l'acquéreur n'est agriculteur qu'à titre accessoire ou qu'il est déjà propriétaire d'un domaine suffisant pour assurer sa situation matérielle. Il a été aussi nécessaire d'édicter ces nouvelles dispositions en vue d'instituer une saine politique des prix. Le 12 décembre 1940, les Chambres fédérales avaient adopté une loi sur le désendettement de domaines agricoles; le délai référendaire a expiré le 18 mars 1941 sans avoir été utilisé. Cette loi apporte de profondes réformes au droit foncier rural.

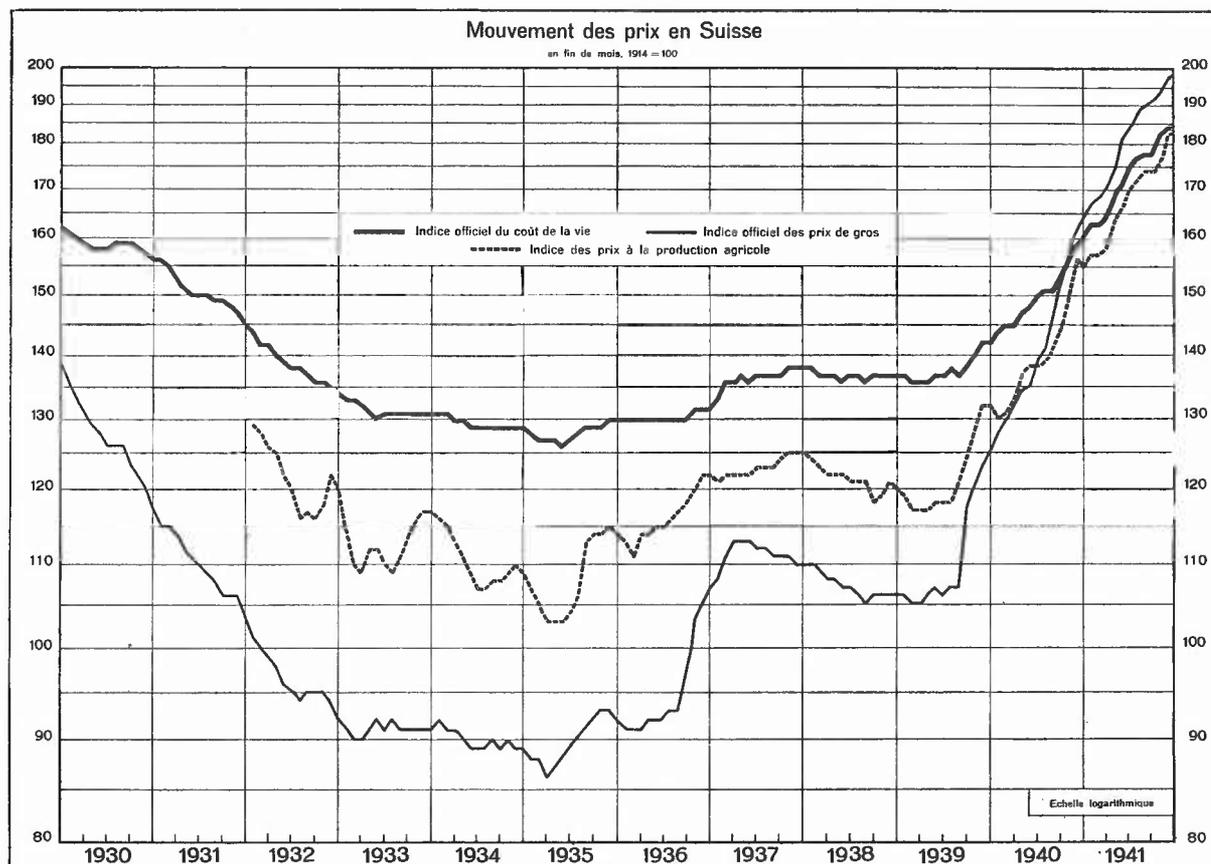
Malgré les prescriptions existantes et les efforts déployés par les autorités pour maintenir les prix à un niveau modéré, le nombre-indice des prix du commerce de gros est monté



de 85 % entre le début de la guerre et la fin de l'année 1941. Comme le montre le graphique ci-contre, les causes de cette hausse extraordinaire résident avant tout dans l'augmentation de 136 % qu'ont subie les prix des marchandises étrangères. Le renchérissement des importations devait forcément affecter les prix des produits indigènes. Non seulement les cours des marchandises sur les marchés mondiaux ont progressé plus fortement que dans la première année de la guerre, mais les frais d'importation, eux aussi, ont tout spécialement augmenté, en raison de la pénurie de tonnage maritime et de l'aggravation des risques de transport. Les exemples suivants montrent la part pour laquelle ces frais contribuent à la formation des prix des

marchandises en Suisse. En juillet 1939, le quintal de blé provenant du Canada coûtait en Suisse 13.35 francs et 49.85 francs au début de décembre 1941. Sur cette hausse de 36.50 francs, 4.50 francs sont imputables au renchérissement du blé dans le pays producteur et 32 francs aux frais d'importation. Le prix du maïs acheté en Argentine est passé de 12.35 francs à 50.95 francs les 100 kgs. Les frais d'importation sont montés de 40.70 francs, alors que le prix du maïs dans le pays d'origine a reculé de 2.10 francs. Les marchandises provenant de divers pays ont également renchéri par suite d'une modification apportée au cours du change, certains Etats ayant réduit l'agio sur les devises-or. C'est ainsi que 100 francs suisses ne valent plus que 97.64 au lieu de 119.10 pengoe à Budapest, à la suite de la réduction de l'agio décidée le 27 septembre 1941. Cette mesure a eu pour effet de porter de 85.25 à 104.211 francs le cours du pengoe pratiqué pour le clearing. Par conséquent, l'importateur suisse doit payer 22 % plus cher qu'auparavant les marchandises acquises en Hongrie. Il sied encore

de faire observer qu'en raison des difficultés inhérentes aux transports, la Suisse ne peut plus se procurer des marchandises sur les places où elle les obtiendrait à meilleur compte.



C'est moins l'ascension des prix du commerce de gros qui surprend que ses effets sur l'évolution du coût de l'existence. A la fin de 1941, l'indice officiel du coût de la vie dépassait de 34 % le niveau où il se trouvait au début de la guerre. A ce propos, il faut observer que cet indice, de par sa nature, ne comprend que les prix des biens indispensables à l'entretien de la vie et qu'on l'a donc calculé en admettant que les quantités consommées étaient restées les mêmes. Mais, si l'on tient compte des restrictions édictées, les dépenses effectives pour entretenir une famille ne se sont pas relevées dans la même proportion que l'index officiel.

Comme les prix du lait et du pain ont aussi augmenté au cours de l'exercice, des voix toujours plus nombreuses ont demandé que la Confédération allouât des subventions pour réduire les prix des denrées alimentaires d'importance vitale. Au prix actuel des céréales et du pain, la Confédération dépense déjà plus de 80 millions par an pour maintenir le pain à un prix modéré. A l'avenir, lorsque les frais de transport se réduiront, ces subventions diminueront et finiront par disparaître. Mais le Conseil fédéral se refuse catégoriquement à prélever sur la Caisse de l'Etat des fonds destinés à abaisser le prix d'autres denrées alimentaires dont le renchérissement ne résulte pas de frais d'importation élevés. Toutefois, il est prêt, en vertu de son arrêté du 10 octobre 1941, à participer aux œuvres de secours entreprises par les cantons

et les communes en faveur des personnes dans la gêne. Parmi les mesures officielles prises au cours de l'exercice en vue de ralentir la hausse des prix, rappelons l'arrêté du Conseil fédéral du 18 mars 1941. Cet arrêté autorise le Département fédéral de l'économie publique à percevoir, sur les stocks obligatoires de céréales et de farine panifiable constitués par les meuniers, une taxe compensatoire dont le produit doit servir à réduire le prix de vente du froment et du seigle importés, de manière à prévenir un renchérissement excessif du pain. Le taux de cette taxe a été fixé en tenant compte du prix de revient moyen ou réel des céréales mises en œuvre, du prix de vente des produits de la mouture et d'une marge de mouture équitable. En outre, l'arrêté du Conseil fédéral du 17 juillet 1941 a ramené à 1 franc les suppléments de prix perçus à l'importation sur toutes les huiles et graisses comestibles, ainsi que sur les graines oléagineuses; jusqu'ici ces suppléments allaient de 22 à 55 francs. Pour protéger le public contre les hausses de prix injustifiées, le Département fédéral de l'économie publique a décidé de soumettre aussi au contrôle les prix des marchandises qui n'ont pas été fabriquées en Suisse ou n'y ont pas été mises en vente avant le 31 août 1939.

On comprend que le renchérissement considérable de la vie ait vivement inquiété de nombreux milieux de notre population. Dans des mémoires qu'elle leur a adressés à diverses reprises, la Banque nationale a fait connaître aux autorités fédérales son opinion sur le problème des prix. Les dépenses faites par la Confédération pour assurer la défense économique et militaire du pays mettent en circulation un pouvoir d'achat supplémentaire dont il importe d'annihiler autant que possible les effets en dirigeant la production et la consommation et surtout en exerçant un rigoureux contrôle sur les prix. On reconnaît en général que l'imposition du revenu est le moyen le plus efficace de résorber le pouvoir d'achat. Aussi faut-il saluer avec une satisfaction particulière l'arrêté du Conseil fédéral du 18 novembre 1941 qui relève la taxe sur les bénéfices de guerre. Comme la défense nationale nécessite des moyens considérables et que les possibilités de notre marché des capitaux ne sont pas illimitées, on devra bien finir par chercher quelles sont les sources fiscales dont il est possible d'augmenter le rendement et quelles nouvelles recettes pourraient être créées. C'est le sérieux avec lequel on procédera à la taxation des contribuables et au recouvrement des impôts fédéraux dans les cantons qui montrera dans quelle mesure il est possible de mieux atteindre le revenu et la fortune sur le terrain cantonal.

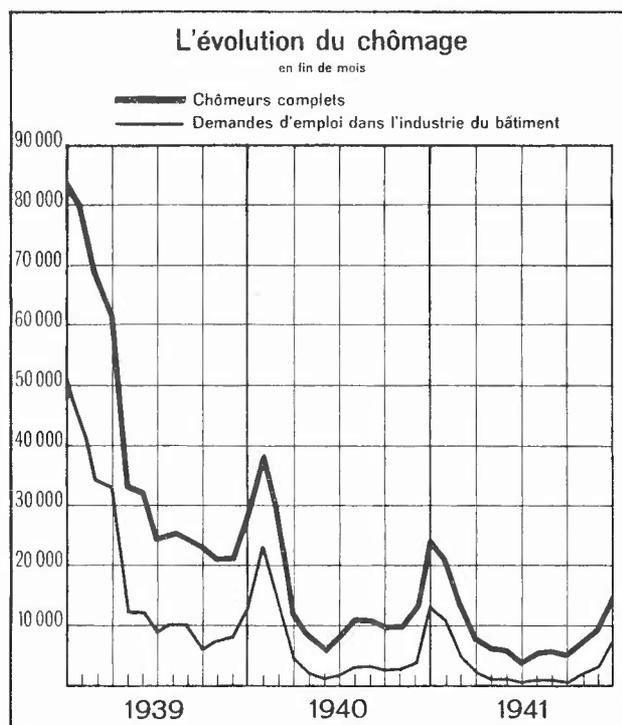
Quelque important que soit le financement correct des dépenses affectées à la défense du pays lorsqu'on veut prévenir l'inflation, il n'en faut pas moins prendre des mesures d'abord du côté des marchandises. Tout en soumettant les prix à un contrôle serré et uniforme, il importe de procéder à un rationnement des biens de première nécessité. En outre, il sied avant tout d'accroître le volume des importations; il y a suffisamment d'or et de devises disponibles à cet effet. Il faut se féliciter vivement de voir les autorités s'efforcer de favoriser la production agricole en développant la culture des champs et diriger la production industrielle en tenant compte de la situation des réserves de matières premières.

Il convient de se préoccuper, aujourd'hui déjà, de la manière dont le problème des prix se posera dans la période d'après-guerre. La Banque nationale estime que, dès la fin des hostilités, les prix devront se réduire automatiquement dans la proportion où les facteurs étrangers qui concourent à leur formation perdront de leur importance. On ne veut pas dire par là que les prix d'après-guerre devront revenir sur toute la ligne au niveau qu'ils accusaient en août 1939; en effet, en suivant l'évolution des prix, il importera de dûment tenir compte des intérêts légitimes de branches de la production, l'agriculture notamment, qui jouent un rôle primordial dans l'économie. Mais il ne faut pas laisser s'accréditer l'idée que la hausse extraordinaire des prix résultant du conflit soit intangible. Des prix par trop élevés seraient préjudiciables à nos relations économiques extérieures après la guerre; en effet, la Suisse finirait par ne plus pouvoir vendre ses articles de qualité à l'étranger, si elle n'était pas à même d'affronter la concurrence. Il est de toute nécessité pour notre pays de maintenir son commerce d'exportation.

La hausse du coût de la vie a multiplié les demandes de relèvements de salaires. Le 6 janvier 1941, le Département fédéral de l'économie publique a adressé un appel aux employeurs pour les inviter à accorder des augmentations de salaires ou des allocations de renchérissement. Dans l'industrie, les améliorations de salaires et les allocations octroyées depuis le début de la guerre atteignent 15% en moyenne. Les taux diffèrent naturellement d'une branche à l'autre.

Un comité de travail institué par le Département fédéral de l'économie publique pour étudier le problème des salaires, et dont les membres ont été choisis dans la Commission de recherches économiques et dans la Commission d'étude des prix, a émis l'avis qu'il ne faudrait jamais compenser entièrement le renchérissement de la vie par des augmentations de salaires, si l'on veut empêcher la spirale des prix et des salaires de se mettre en mouvement. Cette commission estime que, si l'on tient compte des divers facteurs dont résulte la hausse du coût de la vie, une augmentation des salaires de l'ordre de 10 à 15% est admissible, lorsque l'indice du coût de la vie a progressé de 30% par rapport à l'avant-guerre. Plus tard, le Département fédéral de l'économie publique a créé une commission consultative pour les questions de salaires, chargée d'observer l'évolution des prix et d'élaborer des directives sur les ajustements de salaires qu'exige le renchérissement de l'existence.

Jamais, depuis 1929, la situation du marché du travail en Suisse ne s'est présentée sous un jour aussi favorable qu'en 1941. En moyenne annuelle, le nombre des chômeurs ne s'est élevé en 1941 qu'à 9095 environ contre 14 785 l'année précédente. En examinant les chiffres relatifs au chômage, il importe de ne pas oublier qu'au cours de 1941 les effectifs des troupes mobilisées ont été considérablement réduits. Il y eut des périodes où quelques cantons n'ont pas du tout connu le chômage. Un manque sensible de main-d'œuvre s'est manifesté dans des branches de l'économie. En ce qui concerne l'affectation de la main-d'œuvre, un arrêté du Conseil fédéral du 17 avril 1941 dispose que les travaux de construction d'intérêt national ont



la priorité sur les autres travaux de construction. D'autre part, certaines branches, par exemple les industries textiles, ont souffert d'un accroissement du chômage partiel, parce que les matières premières commençaient à faire défaut.

En raison de la situation favorable qui régnait sur le marché, le problème de la création d'occasions de travail n'a pas exigé de solution urgente. Mais on prend déjà aujourd'hui des mesures destinées à prévenir une forte crise de chômage. A cet égard, il est possible d'affecter la main-d'œuvre disponible aux travaux que comporte l'extension des cultures.

La politique économique suisse a été dominée dans une mesure croissante par les exigences de l'économie de guerre. Les matières premières s'épuisant, force fut d'en contrôler plus rigoureusement l'utilisation. L'arrêté du Conseil fédéral du 1^{er} avril 1941 a institué l'obligation du permis pour l'ouverture et l'agrandissement d'exploitations appartenant à l'industrie, aux arts et métiers, au commerce ou à des branches connexes. En pratique, cette mesure revient à contrôler l'investissement des capitaux. Dans l'industrie du fer et des métaux, des règles juridiques permettant de décréter la livraison forcée de métaux déterminés ont été édictées. La livraison et l'emploi de divers métaux ont été soumis à une autorisation et une liste a été dressée des usages auxquels ils ne peuvent être affectés. Dans l'industrie textile aussi, de nouvelles interventions se sont imposées. Non seulement les mesures de rationnement ont été développées, mais les nouvelles prescriptions réglementent jusqu'à la source le réapprovisionnement en produits textiles rationnés. La laine indigène a été réquisitionnée pour les besoins de l'armée. Enfin, nombre de mesures s'appliquent aux produits de remplacement et à la récupération des matières usagées et des déchets.

Il a fallu prendre de nouvelles dispositions pour diriger la consommation. Mentionnons l'introduction de la carte de chaussures, de la carte de savon, le rationnement du café, du thé, du cacao, du fromage et des œufs, la limitation des livraisons de lait frais aux quantités correspondant aux achats normaux de 1939, le contingentement des abattages de porcs, enfin l'introduction de la carte de repas, de deux jours sans viande jusqu'en décembre et de trois jours à partir de ce mois.

L'approvisionnement insuffisant de notre pays exige que l'on observe la plus stricte économie dans l'emploi des denrées alimentaires et des matières premières.

En vue d'assurer son ravitaillement et l'exportation de ses produits, la Suisse a conclu des traités de commerce et des accords de paiement avec plusieurs pays. En février, elle a signé avec la Russie un accord commercial tendant à favoriser les échanges réciproques sur la base d'un montant annuel fixé à 100 millions de francs. L'entrée en guerre de la Russie a de nouveau interrompu nos relations économiques avec ce pays. Aux termes d'un deuxième avenant daté du 18 juillet 1941, l'accord de compensation germano-suisse du 9 août 1940 a été prolongé jusqu'à la fin de 1942, après avoir subi quelques modifications. Le nouvel accord s'applique également au service des paiements entre la Suisse et l'Alsace, la Lorraine, le Luxembourg et la Basse-Styrie, pays dans lesquels les prescriptions allemandes sur le contrôle des devises ont été introduites; il entraîne une augmentation des avances en faveur des exportateurs suisses. En collaboration avec la Banque nationale, on est parvenu à conclure avec la France un arrangement atténuant quelque peu la rigueur des mesures qui entravaient encore, de part et d'autre, la libre disposition des créances financières; il faut espérer que les relations économiques et financières avec notre voisin de l'ouest reprendront peu à peu leur cours normal.

Les dépenses pour la défense du pays imposent l'obligation de suivre de près l'évolution des finances de la Confédération en se plaçant aussi au point de vue de la banque d'émission. A la fin de 1941, les dépenses militaires s'élevaient à près de 2,9 milliards de francs en tout, dont 850 millions environ ont été amortis.

Pour assurer l'amortissement et le service des intérêts des crédits extraordinaires afférents à la défense du pays, le Conseil fédéral s'est procuré, déjà l'année passée, de nouvelles recettes fiscales. L'impôt de défense nationale est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1941; il comprend, selon l'arrêté du Conseil fédéral du 9 décembre 1940, deux contributions différentes, à savoir un impôt général composé d'un impôt sur le revenu et d'un impôt complémentaire sur le rendement net de la fortune, et un impôt perçu à la source sur le rendement des titres suisses et d'avoirs placés en Suisse. L'année 1941 n'a bénéficié que des rentrées provenant de l'impôt à la source; elles atteignent quelque 37 millions de francs.

L'impôt sur le chiffre d'affaires mis en vigueur le 1^{er} octobre 1941 a soulevé plus de discussions que l'impôt pour la défense nationale. Les Chambres fédérales en avaient prévu la création dans le programme financier du 11 avril 1940 et, le 30 avril 1940, le Conseil fédéral décidait de le percevoir. Le 29 juillet 1941, il promulga l'ordonnance d'exécution qu'il compléta, en date du 26 septembre 1941, par un arrêté imposant les stocks des détaillants. Comme la défense du pays occasionne des dépenses considérables, le Conseil fédéral ne pouvait pas renoncer à cette ressource fiscale. D'autres pays connaissent depuis longtemps déjà la taxe sur le chiffre d'affaires et la plupart d'entre eux appliquent des taux beaucoup plus élevés que ceux de la Suisse.

En outre, le 18 novembre 1941, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter l'impôt sur les bénéfices de guerre; il a réduit la partie des bénéfices de ce genre exemptée de l'impôt et majoré le taux appliqué à la partie imposable. Il est dans l'intérêt non seulement du fisc, mais aussi de la politique des prix que les bénéfices de guerre soient résorbés dans une mesure accrue. Jusqu'à la fin de 1941, quelque 420 millions de francs ont été payés au titre du sacrifice pour la défense nationale. Le total des recettes extraordinaires de la Confédération s'est élevé à 525 millions de francs contre 26 millions l'année précédente, abstraction faite du fonds d'égalisation des changes. Bien que les ordonnances d'exécution concernant les nouveaux impôts, sauf l'impôt sur le chiffre d'affaires, aient été édictées déjà en 1940, ce n'est qu'au cours de 1941 que des rentrées assez considérables se sont produites de ce chef; en effet, des difficultés d'ordre technique ont retardé la mise en application des arrêtés d'ordre fiscal. En 1941, le rendement des impôts a servi à payer 47% environ des dépenses militaires extraordinaires, grâce aux rentrées provenant de l'impôt de défense nationale; c'est là un excellent résultat qui ne le cède en rien aux sacrifices fiscaux consentis par les contribuables dans certains Etats étrangers. Les impôts couvrent 20% en chiffre rond des dépenses faites entre le début de la guerre et la fin de 1941.

En 1941, la Confédération s'est procuré des moyens financiers en s'adressant au marché des capitaux en mai et en novembre. En mai, un emprunt 3 $\frac{1}{2}$ % de 200 millions de francs à échéance de 12 ans et un emprunt 3% de 100 millions de francs remboursable en 6 ans ont été offerts au public. En raison de l'ampleur des souscriptions, la Confédération a porté à 280 millions de francs le montant nominal de chacun de ces emprunts. En novembre, deux nouveaux emprunts ont été placés, à savoir un emprunt 3 $\frac{1}{4}$ % de 250 millions d'une durée de 15 ans et 100 millions de francs en bons de caisse 2 $\frac{1}{2}$ % remboursables en 5 ans. Dans ces deux cas également, les sommes souscrites ont dépassé le montant demandé; la Confédération a accepté 320 millions du premier emprunt et 270 millions du second. Les emprunts contractés en 1941 ont servi à convertir des emprunts antérieurs à concurrence de 320 millions de francs; la Confédération a donc obtenu par voie d'emprunt 830 millions d'argent frais. En outre, 142 millions de francs en bons du Trésor ont été placés sur le marché, principalement auprès des banques. Quelque satisfaisants que soient les résultats des opérations d'emprunt effectuées en 1941, il faut se garder d'oublier que ces emprunts doivent être non seulement rémunérés, mais aussi amortis. En raison des difficultés auxquelles on se heurte, lorsqu'il s'agit de réunir les moyens nécessaires à l'amortissement et au service des intérêts des dettes, il faut absolument que l'Etat réduise ses dépenses ordinaires et extraordinaires au strict nécessaire.

Parmi les mesures prises dans le domaine financier, il convient de mentionner encore l'arrêté du Conseil fédéral du 7 octobre 1941 concernant les ressources nécessaires au paiement des allocations pour perte de salaire aux militaires, à la création de possibilités de travail et à l'aide aux chômeurs. Depuis le 1^{er} juillet 1941, le fonds de compensation, créé en vertu

du régime des allocations pour perte de salaire, fonds qui accusait à la fin de juin un solde actif de 144 millions de francs, est divisé en deux parts; l'une, qui comprend les prestations fournies par les employeurs et les employés, forme le nouveau fonds de compensation; elle recueille les contributions des employeurs et des employés et sert à payer des allocations pour perte de salaire aux militaires. Sur l'autre, considérée comme appartenant aux corporations de droit public, les cantons prélèvent les sommes qu'ils accordent aux caisses de chômage à titre d'avances ou pour couvrir des déficits éventuels. Une partie considérable des capitaux dépensés jusqu'ici par les cantons en faveur de l'assistance aux chômeurs sera dorénavant mise à la charge du fonds de compensation. Par ailleurs un programme qui réorganise à fond l'aide aux chômeurs a déjà été établi.

En continuant de diriger la politique monétaire de la Suisse conformément aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et aux prescriptions de l'arrêté du Conseil fédéral du 27 septembre 1936, la Banque nationale s'est vue sans cesse placée devant de nouveaux problèmes.

L'évolution des transactions en devises depuis le début de la guerre se divise en trois périodes bien distinctes. Pendant la première, qui dura jusqu'au milieu de 1940, la Banque nationale suisse a dû céder des quantités considérables de devises destinées à payer des importations et à préparer les montants nécessaires au règlement de futurs achats à l'étranger. En outre, l'étranger rappela des capitaux placés en Suisse et, de temps à autre, des capitaux suisses émigrèrent aussi. La deuxième période commença au milieu de juin 1940. Au moment où s'engagèrent les négociations entre l'Allemagne et la France pour la conclusion d'un armistice, les sorties de devises cessèrent. Des entreprises qui avaient pris la précaution de constituer des réserves de dollars pour effectuer des achats sur les marchés d'outre-mer se mirent à les liquider, parce qu'il leur était impossible de procéder aux importations envisagées. D'autres avoirs en dollars furent également convertis en francs suisses, des titres américains mis en vente et des crédits ouverts à l'étranger annulés. C'est pourquoi le courant des devises s'orienta vers notre pays jusqu'au milieu de juin 1941, époque à laquelle les Etats-Unis bloquèrent les avoirs suisses. Pour l'arrêter, la Banque nationale suisse avait invité les banques, déjà en janvier, à ne lui offrir que des dollars appartenant à des ressortissants suisses. Elle-même ne consentit à reprendre à des étrangers que les dollars qui permettaient de liquider des engagements contractés dans notre pays. C'est le 14 juin 1941, date à laquelle les avoirs suisses aux Etats-Unis furent immobilisés, que s'ouvrit la troisième période de la politique suisse en matière de change; elle mit fin aux grands mouvements de devises. Le décret des Etats-Unis suscita une vive surprise en Suisse; en effet, notre pays n'ayant cessé d'observer une stricte neutralité, il croyait avoir de bonnes raisons d'espérer que ses avoirs ne seraient pas bloqués. Tel ne fut pas le cas et comme la Suisse entretient, déjà depuis des années, d'étroites relations économiques et financières avec les pays d'outre-mer, la décision des Etats-Unis lui a causé un grave préjudice.

Le 20 juin 1941, le Trésor américain a accordé au Conseil fédéral et à la Banque nationale une licence générale pour leur permettre d'exécuter leurs opérations. Cette licence donne à la Banque nationale le droit de disposer de ses dollars pour des transactions effectuées avec des pays dont les actifs ne sont pas bloqués; elle l'autorise en outre à accepter des avoirs en dollars placés aux États-Unis lorsqu'ils lui sont offerts par des citoyens suisses. Malgré ces privilèges, les difficultés à vaincre sont encore grandes. Il ne suffit pas que la Banque nationale, en sa qualité de banque d'émission, puisse traiter aux États-Unis les opérations bancaires courantes, il faut qu'elle ait la faculté de disposer de ses réserves monétaires là où l'exige le ravitaillement du pays. Afin de faciliter les relations avec le gouvernement et les autorités monétaires des États-Unis, la Banque nationale avait délégué un membre de sa direction aux États-Unis déjà avant que l'embargo eût été décrété.

Pour être à même d'accueillir le plus aisément possible les dollars provenant d'exportations suisses, la Banque nationale a conclu avec les banques une convention disposant que les importations seraient payées exclusivement avec des dollars résultant d'exportations. Jusqu'à nouvel ordre, les soldes hebdomadaires relatifs à ces opérations peuvent être compensés à la banque d'émission. Les difficultés croissantes que rencontrent les importations d'outre-mer ont été préjudiciables à l'écoulement des dollars. La convention précitée ne s'applique qu'aux affaires commerciales; les transactions financières en sont exclues, parce qu'il n'est pas souhaitable que les réserves en dollars de la Banque nationale s'accroissent de ce chef dans une proportion qui pourrait être considérable.

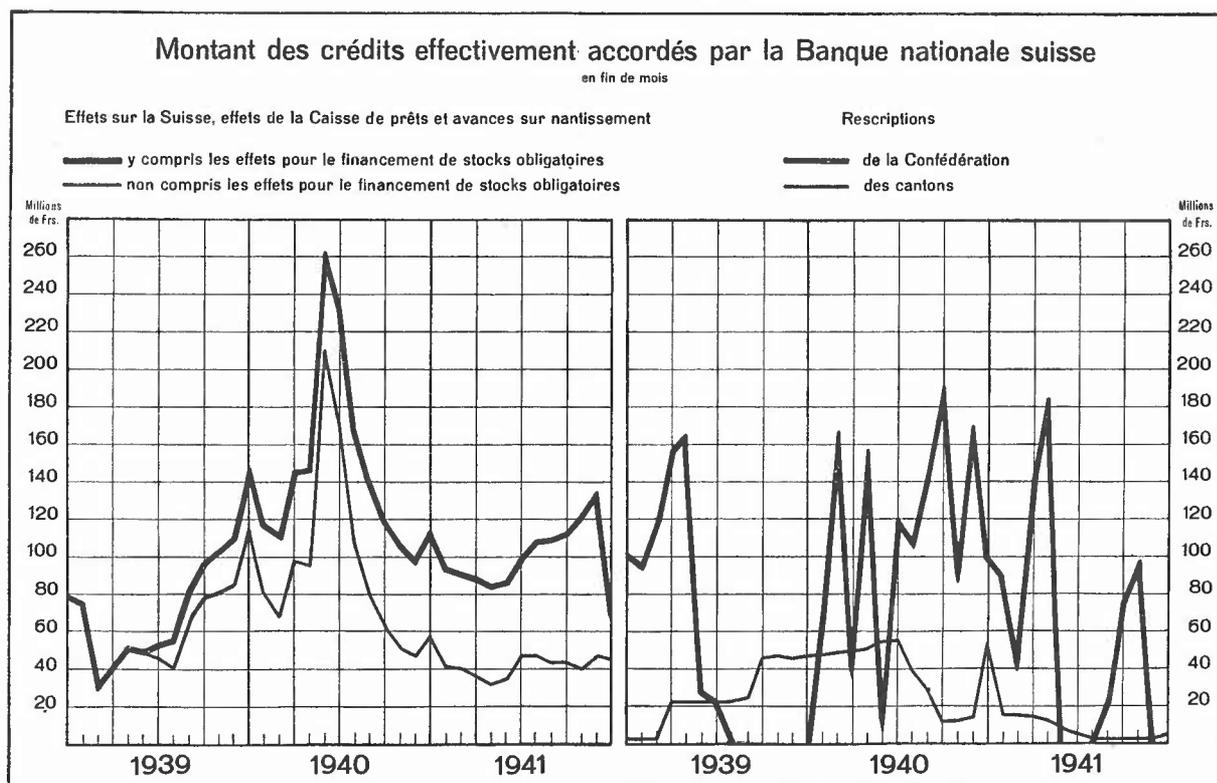
Les réserves monétaires de la banque d'émission ont accusé des variations importantes au cours de ces dernières années. Le montant le plus élevé des avoirs en or et en devises appartenant à la Banque nationale, soit plus de 4 milliards de francs, a été enregistré en février 1938. Il a diminué de quelque 800 millions jusqu'au milieu de juin 1939 et subi un nouveau recul de plus de 600 millions jusqu'au milieu de juin 1940. Le total des réserves d'or et de devises a donc fléchi de plus de 1,4 milliard entre février 1938 et le milieu de juin 1940. Dans la période subséquente, soit de juin 1940 à la mi-juin 1941, les réserves monétaires de la banque d'émission augmentèrent de plus de 1,1 milliard. Depuis le blocage des avoirs en dollars, les mouvements de devises se sont ralentis. Sur le montant de 3,6 milliards qui figure dans la situation de la Banque à la fin de 1941, 2,9 milliards de francs représentent de l'or et 0,7 milliard des avoirs en dollars. Dans le second semestre de l'exercice, la Banque nationale a converti en métal une partie importante des devises entrées dans la seconde moitié de 1940 et dans les six premiers mois de 1941.

Le blocage des avoirs en dollars a mis pratiquement fin aux transactions sur cette devise en Europe. On a recouru dans une plus forte mesure à l'or en lieu et place de dollars pour régler les soldes de la balance des paiements. Cette année, comme en 1940, les règlements entre les pays européens se sont effectués principalement par voie de compensation.

La Banque nationale a payé 4.30 francs au minimum les dollars qu'on lui offrait, bien qu'en raison du coût élevé du transport et des assurances, ce prix ne permette pas d'importer de l'or d'Amérique en Suisse. L'Italie a ramené à 19 liras le cours du dollar qui était monté de 19 à 19,80 liras au début de la guerre et elle a décidé simultanément de procéder de même à l'égard des autres devises. De ce fait, le cours du franc suisse a subi une baisse qui correspond à une hausse de la lire de 21.75 à 22.65 francs et qui porte de 22.45 à 22.67¹/₂ francs pour 100 liras le cours pratiqué pour le clearing. Le cours de la livre sterling et celui du franc français sont restés stables depuis le commencement du deuxième trimestre de 1941; toutefois, il y a lieu de remarquer qu'en réalité ces deux devises n'ont plus de marché international.

Le fait que les avoirs en comptes de virements à la banque d'émission, hormis la créance de la Confédération, ont atteint 1309 millions de francs en moyenne annuelle en 1941 contre 744 millions en 1940, et qu'ils n'ont jamais été notablement inférieurs à 900 millions pendant tout l'exercice, atteste la liquidité extraordinaire qui a régné sur le **marché monétaire suisse**. Dans les premiers mois de l'année, le rapatriement de capitaux suisses, autrement dit le produit des devises achetées par la banque d'émission, a contribué à accroître les disponibilités sur le marché de l'argent. Mais l'embargo mis par les Etats-Unis sur les avoirs en dollars priva le marché monétaire des ressources résultant d'opérations de ce genre. L'escompte de rescriptions souscrites par la Confédération n'apporta que de temps à autre quelque argent au marché; en revanche, la libération des emprunts fédéraux lui enleva chaque fois des montants considérables. C'est ainsi que les avoirs des titulaires de comptes de virements reculèrent de 450 millions de francs en mai et de 467 millions de francs en novembre.

Au cours de 1941, le crédit de la banque d'émission n'a pas été mis à contribution dans une mesure exceptionnelle comme ce fut le cas en 1940. Les banques pouvaient se passer du concours de la banque d'émission du fait qu'elles avaient déjà plus de disponibilités qu'il ne fallait pour répondre aux demandes de crédit; elles n'ont pas non plus été obligées en 1941 de faire face à des retraits de fonds considérables. A la différence des exercices antérieurs, les banques ont vécu une année de calme. Chaque mois elles ont vu les dépôts d'épargne fléchir légèrement. Mais, d'une manière générale, elles ont essayé d'empêcher les fonds d'affluer plutôt que cherché à en attirer de nouveaux. Dans les 11 premiers mois de l'année, les 43 banques tenues de remettre des bilans intermédiaires (banques cantonales, grandes banques et banques locales d'une certaine importance) ont vu s'accroître de 175 millions de francs les avoirs appartenant à des tiers. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux dépôts de fonds de nature commerciale; en effet, les avoirs en comptes de chèques et les comptes créanciers à vue ont accusé une progression de 151 millions de francs auprès des banques en question. Le crédit de la banque d'émission a été mis à contribution dans une mesure un peu plus forte au cours du second semestre, spécialement dans les derniers mois, par suite de la présentation accrue d'effets résultant de la constitution de réserves obligatoires de marchandises. Mais, en décembre, les crédits à ce titre ont fortement fléchi, parce que la Con-



fédération a remboursé ceux d'entre eux qui avaient été accordés à des organismes de l'économie de guerre. Comme c'est le cas depuis nombre d'années, les chiffres figurant dans les situations de la Banque sont loin de refléter l'ampleur de l'aide fournie par la banque d'émission à l'économie en matière de crédit, parce qu'ils ne font pas état des promesses de réescompte que la Banque nationale a libéralement données à des banques au titre des avances qu'elles avaient consenties à des corporations de droit public. A la demande des autorités fédérales, la Banque nationale a accordé des promesses de ce genre, au cours de l'exercice, pour financer la construction d'abris contre les attaques aériennes dans plusieurs communes et permettre d'exécuter les travaux d'améliorations foncières entrepris en vue d'intensifier la production de denrées alimentaires.

Pour prévenir toute inflation, la banque d'émission a eu soin de n'accorder des avances à l'État que dans une mesure appropriée. Mais l'ouverture de crédits de transition est une des tâches normales qui lui incombent. En moyenne annuelle, le montant des rescriptions escomptées à la Confédération en 1941 a atteint 55 millions de francs contre 106 millions l'année précédente. Une partie de ces rescriptions concerne des avances de la Confédération en compte de clearing au profit de l'étranger. Les rentrées d'impôts, notamment de l'impôt de sacrifice pour la défense nationale dans les premiers et les derniers mois de l'année, le placement de bons du Trésor sur le marché ouvert et le produit des emprunts contractés en mai et en novembre ont permis à la Confédération de rembourser régulièrement sa dette flottante envers la banque d'émission. Il y a eu des époques — en fin d'année également — où le portefeuille de la Banque

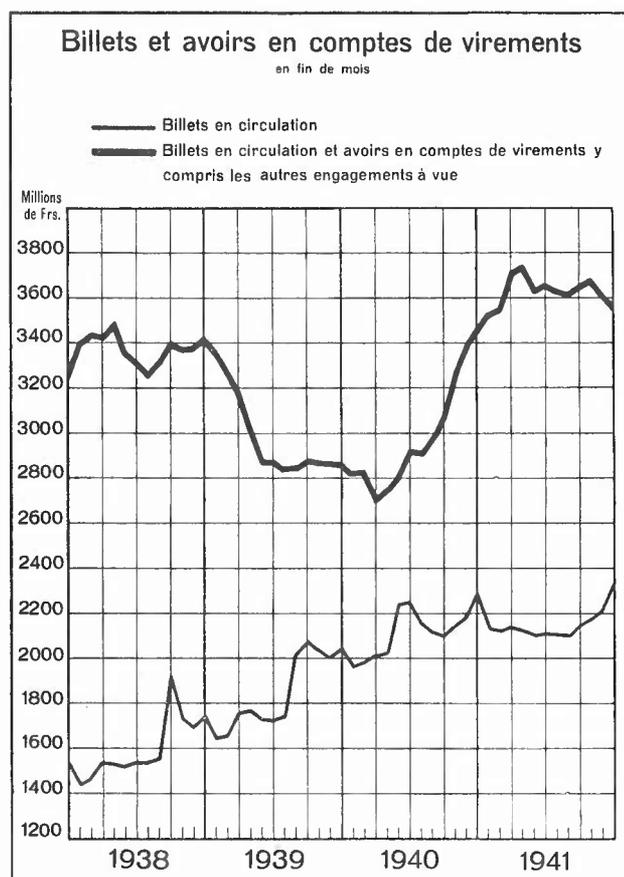
nationale ne contenait aucune rescription fédérale. Pendant la dernière guerre, les taux élevés sur le marché des capitaux avaient contraint la Confédération à se procurer des fonds considérables en émettant des rescriptions à échéance de trois mois placées en partie sur le marché; cette fois, les conditions favorables qui régnaient sur les marchés de l'argent et des capitaux lui ont permis d'obtenir non seulement des fonds à longue échéance, mais aussi des capitaux à moyen terme; elle a procédé à ces deux genres d'opérations à des conditions favorables.

En 1941, les taux pratiqués sur le marché de l'argent à court terme n'ont subi aucune modification. En vertu d'une entente intervenue entre les banques, le taux d'escompte privé appliqué au papier de banque et aux effets commerciaux de premier ordre a été maintenu à $1\frac{1}{4}\%$. Les taux de la Banque nationale — taux d'escompte $1\frac{1}{2}\%$, taux des avances $2\frac{1}{2}\%$ — sont, eux aussi, restés inchangés.

Contrairement à ce qui s'est passé dans plusieurs banques d'émission étrangères et au cours des années précédentes, la circulation fiduciaire n'a accusé que de faibles augmentations et son accroissement en moyenne annuelle n'est que de 1% par rapport à 1940.

Un retour notable de billets aux guichets des banques s'est produit en Suisse au début de 1941. Entre fin mai et fin août, la circulation fiduciaire n'a enregistré que de faibles variations. C'est seulement dans les derniers mois de l'exercice qu'une demande accrue de moyens de paiement s'est manifestée. Comme de coutume, il s'agissait, pour une part, de se procurer l'argent destiné aux achats usuels d'automne et d'hiver. Mais ce phénomène s'explique aussi par d'autres raisons. En dehors des transactions toujours très animées dans le commerce de détail, la vive activité qui régnait dans l'industrie du bâtiment exigeait également une quantité plus forte de moyens de paiement. De plus, il fallait préparer les fonds pour acquitter la deuxième tranche de l'impôt de sacrifice pour la défense nationale.

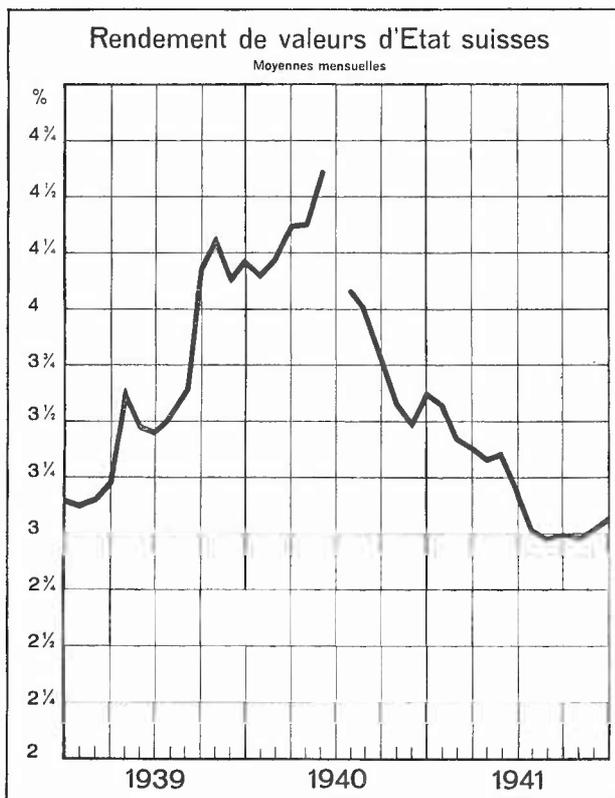
L'allègement intervenu sur le marché suisse des capitaux, lui aussi, a eu pour effet de multiplier les émissions d'emprunts. A part la Confédération, des cantons, des communes et des entreprises privées ont fait appel au marché des capitaux. La valeur totale des emprunts



par obligations s'est élevée à 1,6 milliard de francs, soit le niveau le plus élevé qui ait jamais été atteint sur le marché suisse. Sans doute s'agissait-il tout d'abord de convertir à un taux inférieur une partie des emprunts contractés à des taux élevés; mais le montant d'argent frais dépasse de beaucoup celui qui a été prélevé jusqu'ici sur le marché, puisqu'il se chiffre à 913 millions de francs. Il est certain que l'obtention de ces capitaux n'a été possible que parce qu'en plus des dépôts d'épargne, une partie des capitaux rapatriés cherchait également à se placer en Suisse. On présume que l'étranger n'a guère participé aux émissions faites en Suisse, en 1941. Alors que les emprunts à court terme ont été principalement souscrits par les banques, ce sont plutôt les particuliers, les sociétés d'assurances et les caisses de pensions qui ont acquis les titres d'emprunts à long terme.

Les grands emprunts émis par la Confédération n'ont pas eu de répercussions durables sur le marché des capitaux; en effet, les moyens qui lui étaient enlevés par cette voie ne tardèrent pas à rentrer dans la circulation.

Si l'on considère l'abondance des fonds sur le marché des capitaux, le nouveau recul des taux d'intérêt ne surprendra pas. Compte tenu du délai de remboursement, le rendement des obligations de la Confédération, qui était de 3,75% en chiffre rond à la fin de décembre 1940, avait fléchi à 3% en juillet 1941. Depuis lors, le loyer de l'argent fait preuve d'une stabilité remarquable; ses hausses et ses baisses ne représentent que quelques centièmes de pour-cent. Les emprunts fédéraux à long terme furent émis aux taux de $3\frac{1}{2}\%$ et $3\frac{1}{4}\%$. A titre de comparaison, rappelons que, dans la période de guerre de 1914 à 1918, la Confédération n'a pu



placer aucun emprunt au-dessous de $4\frac{1}{2}\%$. A plusieurs reprises même, elle a dû recourir au taux de 5%.

L'évolution du marché des capitaux a également agi sur les taux des banques. Au cours de l'exercice, la Banque nationale n'a jamais dû donner son avis sur l'élévation de taux de bons de caisse, comme le prévoit la loi sur les banques. Loin de là, puisque les banques ont réduit ces taux et, dans quelques cas, rares du reste, le taux servi aux dépôts d'épargne. En outre, elles prolongèrent le délai d'échéance des bons de caisse et restreignirent l'émission de ce genre de titres. Le taux hypothécaire, lui aussi, a légèrement fléchi. Comparé aux taux en vigueur dans les pays importants, ce

taux compris entre $3\frac{3}{4}$ et 4% pour les hypothèques en premier rang est un des plus bas qui existent.

Le degré favorable d'occupation dont bénéficiaient différentes industries, l'impossibilité de placer les capitaux qui s'offraient en abondance et, pour une forte part aussi, la baisse des taux d'intérêt sur le marché des obligations ont marqué la bourse de leur empreinte au cours de l'exercice. En dépit des rechutes et des périodes de calme, les valeurs ont atteint des cours chaque fois plus élevés. Avec 178 points, à la fin de 1941, l'indice suisse des actions dépassait de 25% le niveau qu'il accusait à la fin de 1940. Le mouvement de hausse s'étendit à presque tous les titres, mais les avances enregistrées par chacun d'eux étaient fort différentes. Lorsqu'on examine l'évolution des cours, il faut se garder d'oublier qu'entre septembre 1928 et mai 1932, les actions avaient perdu près des deux tiers de leur valeur en bourse. A la fin de juillet 1938, au moment où les pertes de cours avaient été en majeure partie réduites, on assista à une nouvelle baisse que les hausses intervenues depuis le mois de juillet 1940 n'ont pas encore entièrement compensée. Dans la mesure où ces avances de cours représentent des bénéfices réels, elles constituent, comme les bénéfices de guerre, un danger pour le niveau des prix.

La durée de l'accord de prorogation germano-suisse des crédits à court terme a été prolongée d'une année à compter du 1^{er} juillet 1941. A cette occasion, il a été déclaré applicable aux débiteurs domiciliés en Bohême, en Moravie et dans la partie de la Pologne annexée. Le montant des crédits de banques suisses touchés par cette mesure est de quelque 60 millions de francs. En outre, il a fallu que les créanciers se résignent à supporter une nouvelle réduction des taux d'intérêt. Par suite de l'extension de l'accord de prorogation germano-suisse à de nouveaux territoires, le total des crédits d'origine suisse qui lui sont soumis a passé de 185 millions de francs, au commencement de l'année, à 210 millions au 31 décembre 1941.

En vertu de négociations qui n'ont abouti qu'en mars, l'accord de prorogation hungaro-suisse des crédits à court terme a été prolongé d'une année à dater du 15 octobre 1940. Le montant de l'annuité payable jusqu'ici, soit 1 et $1\frac{1}{4}\%$ au titre des intérêts et $3\frac{1}{4}\%$ pour les remboursements en capital, a été derechef réduit. Toutefois, en raison du développement des échanges commerciaux entre la Suisse et la Hongrie, les taux précédemment appliqués ont été remis en vigueur pour la durée du nouveau contrat, lorsque la décision a été prise en octobre 1941 de proroger l'accord jusqu'au 15 octobre 1942. Le total des crédits régis par l'accord hungaro-suisse était de 82,7 millions de francs le 15 octobre 1941 contre 80,3 millions une année auparavant.

Organes et personnel de la Banque.

Au cours de l'exercice, la mort a enlevé aux autorités de la Banque deux membres qui leur ont appartenu pendant de longues années :

Monsieur H. Bersier, ancien conseiller national, à Lausanne, est décédé le 15 juin 1941; il était entré en 1924 au Conseil de banque qui, la même année encore, l'avait nommé membre suppléant du Comité de banque. En 1935, le Conseil fédéral l'appela à la vice-présidence du Conseil de banque, charge qu'il résigna en 1937. Depuis 1924, Monsieur Bersier faisait également partie du Comité local de Lausanne, dont il devint vice-président en 1932.

Le 20 août, Monsieur E. L. Gaudard, ancien conseiller national, à Vevey, suivit son compatriote dans la tombe. Le défunt siégeait au Conseil de banque depuis la fondation de la Banque nationale, à l'activité de laquelle il a toujours pris une vive part. Mais déjà auparavant il avait voué un intérêt soutenu aux problèmes qui se posent aux banques d'émission. Lorsque le projet du Conseil fédéral portant création d'une banque d'Etat fédérale eut été repoussé par le peuple dans la votation du 28 février 1897, Monsieur Gaudard, partisan convaincu de la fondation d'une banque centrale, s'efforça de favoriser la reprise des travaux concernant l'élaboration d'une nouvelle loi instituant une banque d'émission. En mars 1897, il présenta au Conseil national une motion invitant le Conseil fédéral à préparer un projet de loi créant une banque d'émission indépendante de la Confédération au point de vue juridique, mais administrée avec sa collaboration et placée sous sa surveillance.

Nous garderons un souvenir ému et reconnaissant de Messieurs Bersier et Gaudard qui n'ont cessé de mettre au service de la banque d'émission leurs connaissances étendues et leur grande expérience.

Pendant l'exercice, les autorités compétentes ont procédé aux élections complémentaires suivantes :

Le Conseil fédéral a nommé membre du Conseil de banque, en remplacement de feu Monsieur E. L. Gaudard, Monsieur M. Meylan-Lugrin, président du conseil d'administration de la Fabrique d'horlogerie Lemania Lugrin S.A., à L'Orient.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 mars 1941 a nommé membres du Conseil de banque, en remplacement de Monsieur Ed. de Steiger, élu conseiller fédéral, Monsieur le Dr R. König, professeur, président de la Banque cantonale de Berne, à Berne, et comme successeur de feu Monsieur A. de Streng, docteur en droit, ancien conseiller national, Monsieur le Dr A. Müller, conseiller national, président de la Banque cantonale de Thurgovie, à Amriswil.

En outre, l'Assemblée générale a renouvelé pour une année le mandat des membres de la Commission de contrôle et de leurs suppléants.

Le Conseil de banque a délégué au Comité de banque, en remplacement de Monsieur le conseiller fédéral Ed. de Steiger, démissionnaire, Monsieur le Dr R. König, professeur. Il a

complété l'effectif du Comité local de Lausanne en y élisant Monsieur G. Curchod, directeur de la Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne, et le Comité local de Zurich par la nomination de Monsieur G.A. Bürke, de la maison Bürke & C^{ie}, à Zurich.

Le Comité de banque a confié la présidence du Comité local de Zurich à Monsieur Hartmann Müller, de la maison Müller-Staub Fils, à Zurich, et la vice-présidence du Comité local de Lausanne à Monsieur L. Mercanton, directeur de la Société romande d'électricité, à Clarens-Montreux.

Deux changements se sont produits dans le corps de la direction de la Banque. Monsieur G. Benoit, directeur de la succursale de Neuchâtel, et Monsieur K. Reimann, directeur de la succursale de Lucerne, ont demandé leur mise à la retraite pour raison d'âge. Ces deux messieurs étaient au service de la Banque depuis le début de son activité; nous tenons à leur exprimer ici encore les meilleurs remerciements pour leur dévouement et leur précieuse collaboration. Sur la proposition du Conseil de banque, le Conseil fédéral a nommé directeur de la succursale de Neuchâtel Monsieur R. Brandt, jusqu'ici caissier principal et fondé de pouvoirs de la succursale de Lausanne, et, directeur de la succursale de Lucerne, Monsieur le D^r W. Schwegler, jusqu'à maintenant chef de service et fondé de pouvoirs au siège de Zurich.

Au 31 décembre 1941, l'effectif du personnel était de 398 fonctionnaires et employés (1940 : 403). Il comprend 61 employés engagés à titre provisoire, dont une partie s'occupe spécialement de la compensation des paiements avec l'étranger et l'autre supplée temporairement les employés appelés sous les armes.

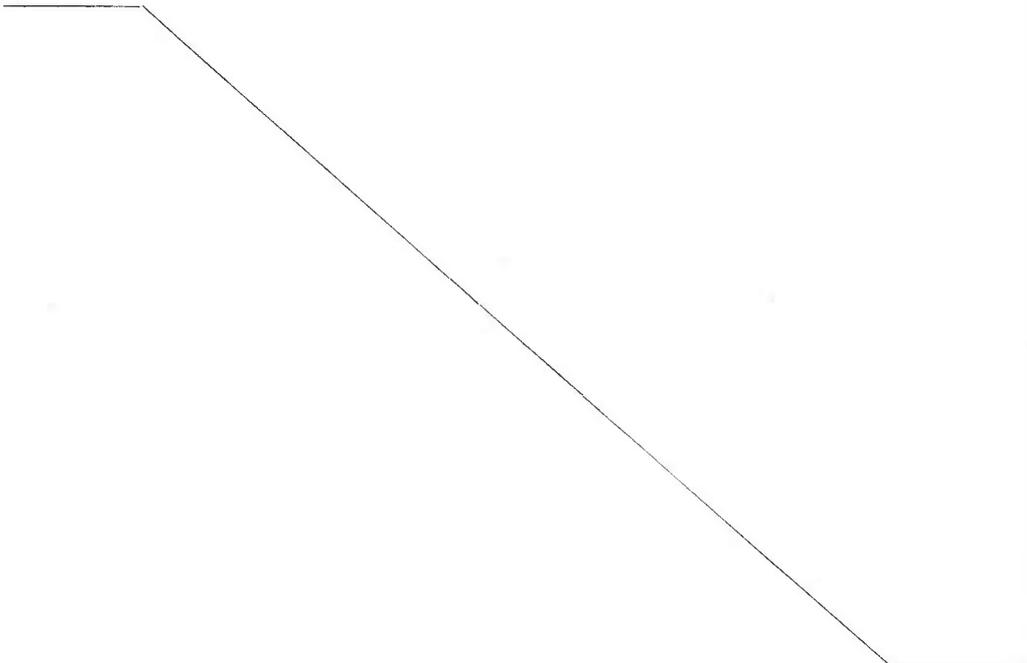
Actif.

Bilan arrêté

		fr.	cts
Caisse			
Or, en Suisse et à l'étranger	fr.	2 878 498 919. 25	
Autres valeurs en caisse	>	2 750 906. 52	77
			2 881 249 825
Devises			
pouvant servir de couverture	fr.	671 535 148. 25	
autres	>	7 465 561. 13	38
			679 000 709
Portefeuille suisse			
Effets sur la Suisse	fr.	32 525 996. 97	
Rescriptions	>	4 400 000. —	
Obligations escomptées	>	2 259 250. 25	22
			39 185 247
Effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse			12 800 000
Avances sur nantissement			
dénonçables à 10 jours	fr.	25 005 562. 18	
autres	>	—	18
			25 005 562
Effets à l'encaissement			1 558 087
Correspondants en Suisse			15 773 920
Chèques postaux			2 287 404
Débiteurs divers			30 629 306
Fonds publics			69 641 021
Coupons			40 629
Bâtiments de la Banque			2 500 000
Mobilier			1
Autres actifs			95 899 761
Capital social non versé			25 000 000
			3 880 571 475
			16

au 31 décembre 1941.

Passif.

	fr.	cts
Billets en circulation	2 336 693 195	—
Comptes de virements	896 874 264	70
Administrations fédérales	194 661 089	92
Déposants	44 635 596	34
Clearing avec l'étranger.....	108 863 002	98
Créanciers divers	78 007 807	58
Chèques en circulation et mandats généraux	1 626 206	89
Autres passifs	145 957 191	75
Capital social	50 000 000	—
Fonds de réserve.....	15 000 000	—
Provision pour confection des billets de banque	1 000 000	—
Provision pour risques non assurés.....	1 000 000	—
Provision pour impôts	1 000 000	—
Bénéfice net	5 253 120	—
		
	3 880 571 475	16

Doit.

	fr.	cts
Frais généraux et d'administration		
autorités et personnel de la Banque	fr. 3 298 820. 37	
frais de bureau, etc.	> 379 960. 81	
impôts	> 147 313. 30	
divers	> <u>95 435. 52</u>	3 921 530 —
Confection des billets de banque		1 134 081 35
Intérêts aux comptes de dépôts		134 266 04
Provision pour impôts		1 000 000 —
Amortissements		
sur les bâtiments de la Banque	fr. 500 000. —	
> le mobilier	> <u>82 289. 43</u>	582 289 43
Bénéfice net		5 253 120 —
		<hr/>
		12 025 286 82

profits et pertes.

31 décembre 1941.

Avoir.

		fr.	cts
Escompte et commissions sur effets à l'encaissement			
Escompte sur effets suisses	fr.	783 085. 39	
» » rescriptions	»	520 491. 55	
» » obligations	»	22 773. 25	
» » effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse	»	114 133. 25	
Commissions sur effets à l'encaissement	»	72 264. 62	
		1 512 748	06
Produit des avances sur nantissement		641 655	18
Produit des opérations en or et en devises		6 503 313	73
Produit des fonds publics appartenant à la Banque		2 555 399	80
Intérêts			
Correspondants en Suisse	fr.	51 723. 52	
Chèques postaux	»	4 205. 20	
		55 928	72
Commissions			
sur achat et vente de titres pour compte de tiers	fr.	73 370. 14	
» souscriptions	»	215 582. 35	
» coupons	»	35 395. 37	
Droits de garde, location de coffres-forts	»	309 597. 80	
		633 945	66
Divers			
Produit net des bâtiments de la Banque	fr.	25 927. 30	
Divers	»	96 368. 37	
		122 295	67
		12 025 286	82

Détail des comptes annuels.

Actif du bilan.

Encaisse.

Solde en caisse au 31 décembre 1940, y compris l'or à l'étranger	fr.	3 495 635 868. 41
Entrées au cours de l'année 1941	fr.	4 253 616 279. 39
Sorties » » » » »	»	<u>3 582 780 922. 03</u>
Mouvement de caisse	fr.	7 836 397 201. 42
Excédent des entrées	»	<u>670 835 357. 36</u>
Solde en caisse au 31 décembre 1941	fr.	<u>4 166 471 225. 77</u>
Dans ce montant sont compris les propres billets se trouvant dans les caisses de la Banque.		
Détail de l'encaisse au 31 décembre 1941 :		
or	fr.	2 878 498 919. 25
monnaies divisionnaires	»	2 747 577. 86
divers	»	<u>3 328. 66</u>
Total suivant bilan	fr.	2 881 249 825. 77
plus nos propres billets en caisse	»	<u>1 285 221 400. —</u>
Total	fr.	<u>4 166 471 225. 77</u>

L'or est porté en compte à raison de 205,347 milligrammes d'or fin pour un franc, sous déduction des frais de frappe et des tolérances de poids, ce qui correspond à fr. 4 869. 80 le kilogramme d'or fin.

Devises.

(Devises et correspondants à l'étranger)

Montant au 31 décembre 1940	fr.	996 752 927. 29
Entrées en 1941	»	<u>3 763 329 044. 16</u>
	fr.	4 760 081 971. 45
Sorties en 1941	»	<u>4 081 081 262. 07</u>
Montant au 31 décembre 1941	fr.	<u>679 000 709. 38</u>

Escompte.

Effets sur la Suisse.

	Nombre	Montant
En portefeuille au 31 décembre 1940	1 381	fr. 63 183 790. 94
Escompté au cours de l'année 1941	6 868	> 290 162 021. 12
	8 249	fr. 353 345 812. 06
Encaissé au cours de l'année 1941.....	7 510	> 320 819 815. 09
En portefeuille au 31 décembre 1941	739	fr. 32 525 996. 97

Rescriptions.

Rescriptions en portefeuille au 31 décembre 1940:

Confédération	fr. 98 400 000. —	
cantons	> 50 890 000. —	fr. 149 290 000. —

Rescriptions escomptées au cours de l'année 1941	> 728 891 000. —	
	fr. 878 181 000. —	

Rescriptions encaissées au cours de l'année 1941	> 873 781 000. —	
	fr. 873 781 000. —	

Rescriptions en portefeuille au 31 décembre 1941:

Confédération	fr. —	
cantons	> 4 400 000. —	fr. 4 400 000. —

Obligations.

En portefeuille au 31 décembre 1940	fr. 2 094 753. 35	
Escompté au cours de l'année 1941	> 10 464 071. 75	
	fr. 12 558 825. 10	
Encaissé au cours de l'année 1941.....	> 10 299 574. 85	
En portefeuille au 31 décembre 1941	fr. 2 259 250. 25	

Escompte des effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse.

Montant au 31 décembre 1940.....	fr. 2 850 000. —	
Escompté au cours de l'année 1941	> 58 500 000. —	
	fr. 61 350 000. —	
Encaissé au cours de l'année 1941	> 48 550 000. —	
Montant au 31 décembre 1941	fr. 12 800 000. —	

Avances sur nantissement.

Montant des avances au 31 décembre 1940	fr.	45 404 006. 78
Avances consenties durant l'année 1941.....	>	158 118 457. 14
	fr.	203 522 463. 92
Avances remboursées durant l'année 1941.....	>	178 516 901. 74
Montant des avances au 31 décembre 1941.....	fr.	25 005 562. 18

Le nombre des comptes d'avances sur nantissement s'élevait le 31 décembre 1941 à 1 245.

Le montant des obligations de la Confédération, des créances inscrites dans le livre de la dette de la Confédération, des obligations des cantons et des communes, ainsi que des banques qui jouissent de la garantie cantonale, remises en nantissement représentait le 31 décembre 1941 le 87,5 % de la somme totale des gages.

Encaissement.

La Banque a reçu à l'encaissement au cours de l'année 1941 :

27 213 chèques et effets pour	fr.	244 601 542. 72	sur des maisons faisant partie d'une chambre de compensation,
17 168 > > > >		77 725 610. 97	sur d'autres tirés
44 381 chèques et effets pour	fr.	322 327 153. 69	au total, y compris
5 799 chèques et effets pour	fr.	67 876 100. 58	reçus en couverture de correspondants en Suisse.

Comptes des correspondants en Suisse.

Avoir de la Banque au 31 décembre 1940	fr.	19 999 351. 88
En 1941, de la part des correspondants, la Banque a été		
créditée de	fr.	1 372 177 570. 78
débitée de	>	1 376 403 002. 63
mouvement total.....	fr.	2 748 580 573. 41
excédent des débits	>	4 225 431. 85
Avoir de la Banque au 31 décembre 1941	fr.	15 773 920. 03

Au 31 décembre 1941, le réseau des correspondants de la Banque s'étendait à 301 places bancables et 112 places auxiliaires. Le nombre des mandats de correspondants s'élevait à 376.

Comptes de chèques postaux.

Les comptes de chèques postaux de la Banque ont présenté, au cours de l'exercice, le mouvement suivant:

Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1940	fr.	2 657 827. 07
En 1941, les comptes de chèques postaux ont été		
crédités de	fr.	5 211 569 638. 06
débités de	>	<u>5 211 940 061. 03</u>
mouvement total	fr.	10 423 509 699. 09
excédent des débits	>	<u>370 422. 97</u>
Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1941	fr.	<u>2 287 404. 10</u>

Le mouvement total entre les comptes des clients de la Banque et les comptes de chèques postaux a atteint durant l'année les montants suivants:

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
Virements de la Banque nationale à l'Administration des postes .	112 166	fr. 963 907 726. 38
Virements de l'Administration des postes à la Banque nationale .	99 682	> <u>3 022 107 415. 55</u>
Total	<u>211 848</u>	fr. <u>3 986 015 141. 93</u>

Les bureaux de chèques postaux sont autorisés à délivrer aux porteurs de chèques postaux, au lieu d'espèces, des chèques tirés sur la Banque nationale et destinés à être crédités en compte de virements auprès de la Banque nationale.

	<u>Nombre de chèques</u>	<u>Montant</u>
25 bureaux de chèques postaux ont délivré en 1941	<u>4 027</u>	fr. <u>87 656 153. 58</u>

Fonds publics appartenant à la Banque.

Titres en portefeuille au 31 décembre 1940	fr.	87 839 561. —
Au cours de l'année 1941, le compte a été débité de	>	<u>2 892 698. 10</u>
	fr.	90 732 259. 10
crédité de	>	<u>21 091 238. 10</u>
Valeur des fonds publics au 31 décembre 1941 selon inventaire ci-après....	fr.	<u>69 641 021. —</u>

Inventaire des fonds publics appartenant à la Banque au 31 décembre 1941.

<u>Catégorie</u>	<u>Rembourse- ment</u>	<u>Montant nominal</u>	<u>Cours</u>	<u>Valeur d'inventaire</u>
4 % Emprunt fédéral 1933	1953	fr. 100 000. —	95 %	fr. 95 000. —
3 1/2 % > > 1932/33	1933/62	> 12 635 000. —	90 %	> 11 371 500. —
3 % > de défense nationale 1936	1940/49	> 809 600. —	95 %	> 769 120. —
3 1/2-4 % > > 1940	1950	> 1 000 000. —	95 %	> 950 000. —
4 % Chemins de fer fédéraux 1933	1943	> 1 978 000. —	95 %	> 1 879 100. —
3 1/2 % > 1935	1936/60	> 467 000. —	90 %	> 420 300. —
3 % > 1938	1949/73	> 22 045 000. —	80 %	> 17 636 000. —
Rescriptions des Chemins de fer fédéraux en lieu et place d'obligations de l'emprunt 3 % 1938		> 45 000 000. —	80 %	> 36 000 000. —
Obligations de banques cantonales	1943/45	> 520 000. —	100 %	> 520 000. —
Divers				> 1. —
Total				<u>fr. 69 641 021. —</u>

Immeubles et mobilier de la Banque.

Immeubles.

Au 31 décembre 1940, la valeur en compte des bâtiments atteignait	fr. 3 000 000. —
Après l'amortissement de	> 500 000. —
la valeur en compte des bâtiments se monte au 31 décembre 1941 à	<u>fr. 2 500 000. —</u>
En 1941, les loyers encaissés se sont élevés à	fr. 252 621. 45
moins dépenses pour entretien des immeubles, éclairage, chauffage, nettoyage et garde des locaux	> 226 694. 15
Produit net	<u>fr. 25 927. 30</u>

Mobilier.

Le mobilier figurait dans les livres au 31 décembre 1940 pour une valeur de	fr. 1. —
Les achats faits en 1941 pour le montant de	> 82 289. 43
ont été entièrement amortis.	
Le solde au 31 décembre 1941 est ramené à	> 1. —

Passif du bilan.

Emission et couverture des billets.

Circulation des billets.

(Voir annexe N° 2)

La circulation des billets de la Banque nationale se montait :

au 31 décembre 1940	à	fr.	2 273 385 725
au 31 décembre 1941	>	>	2 336 693 195
		Augmentation	<u>fr. 63 307 470</u>

La circulation des billets s'est élevée en moyenne à fr. 2 107 769 000; elle a atteint au maximum (le 31 décembre) fr. 2 336 693 195 et au minimum (le 18 juin) fr. 2 035 109 505.

Durant l'exercice, la Banque a retiré pour les détruire 2 757 800 billets détériorés d'une valeur nominale de fr. 73 600 000, qui ont été remplacés par des coupures neuves.

Montants des billets de la Banque nationale rappelés et non rentrés le 31 décembre 1941 :

billets intérimaires de 50, 100, 500 et 1000 francs portant, dans l'angle droit supérieur, la rosace rouge et la croix fédérale et datés du 1 ^{er} février 1907 (expiration du délai de remboursement: 30 juin 1945)				fr.	592 750
billets de 100 francs portant comme vignette au recto la tête de Guillaume Tell, séries 1 A—1 E et 2 A—2 K (expiration du délai de remboursement: 30 juin 1945) >					367 500
billets de 20 francs portant une tête de femme dans la vignette du recto, séries 1 A—10 W (expiration du délai de remboursement: 31 décembre 1955)..... >					<u>2 585 560</u>
				Total	<u>fr. 3 545 810</u>

Couverture des billets.

La couverture totale de la circulation des billets s'est élevée au 31 décembre 1941 :

or	fr.	2 878 498 919
autres actifs pouvant servir de couverture des billets:		
devises	fr.	671 535 148
portefeuille suisse	>	39 185 247
effets de la Caisse de prêts de la Confédération		
suisse	>	12 800 000
avances sur nantissement	>	<u>25 005 562</u>
		<u>748 525 957</u>
Couverture totale des billets	fr.	3 627 024 876
Circulation des billets	>	<u>2 336 693 195</u>
La couverture supplémentaire a donc atteint	fr.	<u>1 290 331 681</u>

La couverture-or de la circulation des billets s'est élevée au maximum à 128,08⁰/₀ (le 16 décembre), au minimum à 96,91⁰/₀ (le 3 janvier). La couverture-or de la circulation des billets et des autres engagements à vue a atteint au maximum 80,56⁰/₀ (le 31 décembre), au minimum 60,06⁰/₀ (le 23 mai).

Service des virements.

(Voir annexe N° 3)

Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1940	fr.	1 018 550 103. 85
En 1941, les écritures se sont élevées:		
au crédit	à fr.	16 412 913 027. 23
au débit	>	<u>16 534 588 866. 38</u>
mouvement total	fr.	32 947 501 893. 61
excédent des écritures au débit	>	<u>121 675 839. 15</u>
Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1941	fr.	<u>896 874 264. 70</u>

De ce montant, fr. 7 867 500. — étaient dénonçables à 10 jours (avoirs minima).

Le montant des avoirs en comptes de virements a atteint au maximum (le 23 mai) fr. 1 572 309 425 et au minimum (le 31 décembre) fr. 896 874 265; il s'est élevé en moyenne annuelle à fr. 1 309 129 000.

Le 92,13 % du mouvement total des comptes de virements pour 1941 a pu être réglé par simples écritures, sans mouvement d'espèces.

Le nombre des comptes de virements atteignait le 31 décembre 1941 1 462

Comptes des administrations fédérales.

Service des versements et paiements.

Le montant des avoirs des administrations fédérales

s'élevait le 31 décembre 1940	à fr.	6 825 962. 38
En 1941, les écritures au crédit se sont élevées à . . .	fr.	8 977 696 491. 02
les écritures au débit se sont élevées à	>	<u>8 789 861 363. 48</u>
mouvement total de ces comptes	fr.	17 767 557 854. 50
excédent des écritures au crédit	>	<u>187 835 127. 54</u>
Montant des avoirs des administrations fédérales au 31 décembre 1941 . . .	fr.	<u>194 661 089. 92</u>

Le mouvement total se répartit comme suit :

	<u>Crédits</u>	<u>Débits</u>
Caisse d'Etat fédérale	fr. 3 458 934 847. 84	fr. 3 274 656 952. 03
Administration fédérale des postes	» 3 052 974 417. 32	» 3 052 981 903. 86
Chemins de fer fédéraux	» 857 103 022. 10	» 857 712 998. 60
Autres administrations	» 1 608 684 203. 76	» 1 604 509 508. 99
Total	fr. 8 977 696 491. 02	fr. 8 789 861 363. 48

Gestion de titres.

Au 31 décembre 1941, la Banque avait en dépôt pour la garde et la gestion :

des titres remis par la Confédération pour	fr. 559 465 483. —
» » » » les Chemins de fer fédéraux pour	» 113 720 500. —
Total	fr. 673 185 983. —

Dans ces chiffres sont comprises les obligations de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux déposées contre certificats nominatifs auprès de la Caisse d'Etat fédérale et de la Caisse principale des Chemins de fer fédéraux, conservées et gérées par la Banque pour compte de ces administrations. Il a été payé aux porteurs de certificats de ce genre, au cours de l'année 1941, pour 3 595 titres remboursables

fr.	5 911 000. —
» 325 696 coupons	» 10 565 373. 20
Total	fr. 16 476 373. 20

Paiement de titres et coupons.

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque a payé, en 1941, pour le compte de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, les titres remboursables et coupons échus suivants :

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
titres remboursables	8 745	fr. 15 001 127. 70
coupons	723 543	» 22 180 354. 20
Total	732 288	fr. 37 181 481 90

Livre de la dette de la Confédération.

Conformément à l'art. 10 de la loi fédérale du 21 septembre 1939 sur le livre de la dette de la Confédération, la Banque nationale suisse est chargée de tenir le livre de la dette. Elle exerce cette fonction au nom et en qualité de mandataire de la Confédération.

Etaient inscrites dans le livre de la dette :

au 31 décembre 1940: 1 100 créances, d'un montant total de fr. 742 756 000. —

Augmentations au cours de l'année 1941 :

a) souscription de créances inscrites lors d'émission d'emprunts	fr. 190 491 000. —	
b) transformation d'obligations en créances inscrites	> 8 437 000. —	> 198 928 000. —
		fr. 941 684 000. —

Diminutions au cours de l'année 1941 :

Remboursements	> 24 490 000. —	
au 31 décembre 1941: 1368 créances, d'un montant total de		fr. 917 194 000. —

En 1941, 117 créances inscrites ont été transférées à des tiers pour un montant total de fr. 20 981 400. —

En 1941, les intérêts bonifiés aux créances inscrites (1996 bordereaux) s'élèvent à > 24 039 146. 95

Comptes de dépôts.

Solde des comptes de dépôts au 31 décembre 1940 fr. 41 593 851. 52

En 1941, les écritures se sont élevées :

au crédit à	fr. 328 127 496. 07	
au débit >	> 325 085 751. 25	
mouvement total	fr. 653 213 247. 32	
excédent des écritures au crédit	> 3 041 744. 82	

Solde des comptes de dépôts au 31 décembre 1941 fr. 44 635 596. 34

Clearing avec l'étranger.

La Banque nationale est chargée d'effectuer en Suisse et avec les banques d'émission et les offices de compensation étrangers les opérations de versements et de paiements découlant des accords de clearing ou de compensation en vigueur. Ces opérations se présentent comme suit en 1941 :

Solde du compte de clearing avec l'étranger au 31 décembre 1940	fr. 119 881 099. 17
Versements	> 4 961 463 956. 73
	fr. 5 081 345 055. 90
Paiements	> 4 972 482 052. 92
Solde du compte de clearing avec l'étranger au 31 décembre 1941	fr. 108 863 002. 98

Chèques et mandats généraux.

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
Tirages sur la Banque, en circulation au 31 décembre 1940.....	900	fr.	1 476 685. 24
Tirages émis en 1941 par nos comptoirs et par nos clients et qui n'ont pas été compensés par le débit des comptes de virements	12 928	»	205 499 314. 29
	13 828	fr.	206 975 999. 53
Ont été payés en 1941	12 887	»	205 349 792. 64
Restaient en circulation au 31 décembre 1941	<u>941</u>	fr.	<u>1 626 206. 89</u>

Fonds propres de la Banque.

Capital social.

Le capital social de fr. 50 000 000.—, divisé en 100 000 actions de fr. 500.— chacune, dont 50 % versés, soit fr. 250.— par action, est resté sans changement.

Le Comité de banque a approuvé, durant l'année, le transfert de 1 904 actions au nom de nouveaux propriétaires.

Suivant les inscriptions au registre des actionnaires, le capital social se trouvait réparti au 31 décembre 1941 entre:

2 435 actionnaires possédant chacun	1 action
2 313 » » »	2 actions
1 632 » » » de	3 à 5 »
631 » » » »	6 à 10 »
433 » » » »	11 à 25 »
159 » » » »	26 à 50 »
60 » » » »	51 à 100 »
18 » » » »	101 à 200 »
13 » » » plus de 200 »	
<hr/>	
7 694 actionnaires particuliers possédant ensemble	46 109 actions
23 cantons et demi-cantons » »	38 236 »
27 banques cantonales » »	15 655 »
<hr/>	
7 744 actionnaires possédant ensemble	<u>100 000 actions</u>

Le 53,⁸⁹ % du capital social appartient aux cantons et aux banques cantonales et le 46,¹¹ % à des actionnaires particuliers.

Fonds de réserve.

Par suite de la décision de l'Assemblée générale du 8 mars 1941, le fonds de réserve s'élève à	fr.	15 000 000
Après attribution de	>	<u>500 000</u>
prélevés sur le bénéfice net de l'exercice 1941, le fonds de réserve s'élèvera à	fr.	<u>15 500 000</u>

Répartition de bénéfice net.

Conformément à l'art. 28 de la loi sur la Banque nationale, le bénéfice de	fr.	5 253 120. —
accusé par le compte de profits et pertes doit être réparti ainsi qu'il suit:		
il est fait en faveur du fonds de réserve un premier prélèvement de 2% du capital effectivement versé	>	<u>500 000. —</u>
le solde restant à la disposition de l'Assemblée générale des actionnaires, soit	fr.	4 753 120. —
est affecté:		
a) au paiement d'un dividende de 5% sur le capital		
effectivement versé, soit	fr.	1 250 000. —
b) au paiement d'un superdividende de 1% sur le		
capital effectivement versé, soit	>	<u>250 000. —</u>
	>	<u>1 500 000. —</u>
l'excédent de	fr.	<u>3 253 120. —</u>

est à verser à la Caisse d'Etat fédérale selon l'art. 28, 4^e et 5^e alinéas, de la loi sur la Banque.

Le superdividende de 1% doit être distribué tant que la Banque nationale verse aux cantons l'indemnité prévue à l'art. 28, 4^e alinéa, chiffre 1, de la loi sur la Banque.

Résolutions.

Nous fondant sur l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de proposer les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée approuve le présent rapport ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1941, et donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.

2) La somme disponible, soit fr. 4 753 120. —, sera répartie comme suit:

fr. 1 250 000. — paiement d'un dividende ordinaire de 5 %,

> 250 000. — > > superdividende de 1 %,

> 3 253 120. — à verser à la Caisse d'Etat fédérale.

fr. 4 753 120. —

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans exprimer notre gratitude à M. le Dr Wetter, conseiller fédéral, chef du Département fédéral des finances et des douanes; au cours de cet exercice riche en événements importants, il a continué de nous appuyer dans notre tâche. Nous tenons aussi à rappeler la part active que les banques ont prise à l'émission d'emprunts fédéraux et tout particulièrement le concours qu'elles ont prêté à la banque d'émission, dans l'intérêt du pays, lorsqu'il s'est agi de surmonter les difficultés auxquelles les affaires en devises se sont heurtées au cours de l'exercice. Nous remercions nos correspondants ainsi que les commerçants, industriels et agriculteurs de leur précieuse collaboration. Les bons services que nos fonctionnaires et employés nous ont rendus méritent également notre reconnaissance.

Zurich, le 15 janvier 1942.

Au nom de la Direction générale de la Banque Nationale Suisse :

Le président,
Weber.

Le secrétaire général,
Mosimann.

Le Comité de banque de la Banque Nationale Suisse

a pris connaissance, dans sa séance du 22 janvier 1942, du présent rapport sur l'exercice 1941, ainsi que des annexes, et l'a approuvé. Conformément aux articles 45, 2^e alinéa, chiffre 4, et 51, 1^{er} alinéa, de la loi sur la Banque nationale, le Comité soumet ce rapport au Conseil de banque avec les propositions suivantes :

Le Comité

propose

au Conseil de banque d'arrêter :

1. Le rapport sur l'exercice 1941 ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1941 sont approuvés pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

2. Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions formulées à la page 36 du rapport.

Berne, le 22 janvier 1942.

Au nom du Comité de banque de la Banque Nationale Suisse :

Le président du Conseil de banque,
G. Bachmann.

Le secrétaire,
Leemann.

Traduction.

**Rapport présenté à l'Assemblée générale des Actionnaires
de la Banque Nationale Suisse par la Commission de contrôle.**

Berne, le 6 février 1942.

Monsieur le Président,
Messieurs les Actionnaires,

Au cours de l'année dernière, votre Commission de contrôle a procédé à des revisions dans toutes les succursales de la Banque, ainsi que dans les agences de La Chaux-de-Fonds, Bienne et Winterthur, et elle vient de pointer la comptabilité générale et de vérifier les existences aux sièges de Zurich et de Berne.

La Commission ayant tout trouvé exact, elle déclare que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1941, qui vous sont soumis, sont conformes aux soldes des comptes ouverts au Grand livre de la Banque. Elle se plaît à constater que la comptabilité générale et celle des succursales sont d'une clarté parfaite et que l'ordre règne dans tous les services de la Banque.

Nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président et Messieurs les Actionnaires, d'approuver le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1941 qui accusent un bénéfice net de frs. 5 253 120. —, et la répartition du bénéfice suivant les propositions du Conseil de banque.

Veillez aussi nous donner décharge de notre mandat.

La Commission de contrôle,

**J. Glarner.
G. de Kalbermatten.
H. de Weck.**

Le Conseil fédéral suisse,

en exécution de l'art. 65, chiffre 2, lettre *i*, de la loi fédérale du 7 avril 1921 sur la Banque nationale suisse;

vu le rapport de la Commission de contrôle prévu par l'art. 53, 2^e alinéa, de ladite loi, daté du 6 février 1942;

sur la proposition du Département fédéral des finances et des douanes,

arrête :

Le rapport de gestion et le compte annuel de la Banque nationale suisse pour l'exercice de 1941 sont approuvés conformément aux prescriptions de la loi.

Berne, le 10 février 1942.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

Etter.

Le chancelier de la Confédération,

G. Bovet.

Berne, le 11 février 1942.

**A l'Assemblée générale
des Actionnaires de la Banque Nationale Suisse.**

Messieurs,

Le Conseil de banque de la Banque nationale suisse a approuvé dans sa séance du 6 février 1942, sur la proposition du Comité de banque, le rapport présenté par la Direction générale sur l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1941, pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'art. 53, 2^e alinéa, de la loi sur la Banque nationale, la Commission de contrôle a déposé son rapport en date du 6 février 1942. L'approbation des comptes par le Conseil fédéral, prévue par l'art. 26, 1^{er} alinéa de ladite loi, a eu lieu le 10 février 1942.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le présent rapport en vous recommandant l'acceptation des comptes et l'adoption des propositions relatives à l'emploi du bénéfice, selon les résolutions formulées à la page 36.

Avec considération distinguée.

Au nom du Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse:

Le président du Conseil de banque,
G. Bachmann.

Un membre de la Direction générale,
Schnorf.

Liste des annexes.

- N° 1. Situations hebdomadaires.
- › 2. Répartition des billets en circulation.
 - › 3. Service des virements.
 - › 4. Mouvement d'affaires des divers comptoirs de la Banque.
 - › 5. Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture.
 - › 6. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907 :
 - I: Situation au 31 décembre.
 - II: Moyennes annuelles.
 - III: Mouvement.
 - IV: Résultats des opérations.
 - › 7. Planche graphique:
 - La Banque nationale suisse, de 1931 à 1941.
 - › 8. Trafic de compensation :
 - Mouvement des chambres suisses de compensation (col. 2—10).
 - Clearing des titres pour opérations au comptant sur les places de Bâle et de Zurich (col. 11 et 12).
 - › 9. Liste des membres des autorités et des organes de la Banque.
-

Date	Actif											
	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger			Portefeuille effets sur la Suisse			Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement		Fonds publics	
		pouvant servir de couverture	autres	Total	Effets de change	Rescriptions	Total		Total	dénonçables à 10 jours		
	en 1000 francs											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Janvier .	7	2 173 204	1 011 725	1 588	1 013 313	64 965	158 440	223 405	2 400	38 803	38 803	86 355
	15	2 173 205	1 028 856	1 658	1 030 514	63 762	134 120	197 882	1 200	35 493	35 493	86 699
	23	2 173 206	1 070 912	1 573	1 072 485	61 702	168 135	229 837	3 100	34 074	34 074	88 183
	31	2 250 579	1 074 243	1 611	1 075 854	60 412	102 995	163 407	2 000	31 222	31 222	88 145
Février .	7	2 250 580	1 105 768	2 404	1 108 172	59 504	74 776	134 280	1 550	33 293	33 293	88 145
	14	2 257 166	1 107 467	2 307	1 109 774	56 527	66 776	123 303	800	31 228	31 228	87 461
	21	2 260 233	1 128 346	2 215	1 130 561	55 901	44 776	100 677	300	31 531	31 531	85 287
	28	2 266 888	1 129 161	2 080	1 131 241	57 466	60 776	118 242	200	32 932	32 932	85 385
Mars ...	7	2 282 027	1 141 660	1 812	1 143 472	58 638	60 726	119 364	100	33 995	33 995	85 385
	15	2 282 029	1 163 459	1 974	1 165 433	58 610	64 526	123 136	200	32 754	32 754	84 440
	22	2 282 031	1 186 331	2 179	1 188 510	58 842	77 826	136 668	200	32 465	32 465	73 086
	31	2 282 032	1 188 929	2 055	1 190 984	58 976	155 670	214 646	—	29 728	29 728	71 773
Avril ..	7	2 282 032	1 190 370	2 206	1 192 576	59 585	152 295	211 880	—	24 999	24 999	71 301
	15	2 283 004	1 190 857	2 086	1 192 943	59 002	142 675	201 677	—	26 589	26 589	71 301
	23	2 283 005	1 191 456	1 935	1 193 391	60 526	151 155	211 681	—	25 593	25 593	70 173
	30	2 283 005	1 196 085	1 841	1 197 926	59 593	195 645	255 238	—	25 631	25 631	70 172
Mai ...	7	2 283 127	1 204 330	1 742	1 206 072	58 963	201 005	259 968	—	23 719	23 719	70 172
	15	2 284 691	1 233 668	2 144	1 235 812	60 810	183 225	244 035	—	22 958	22 958	70 172
	23	2 283 834	1 259 192	2 141	1 261 333	60 316	198 225	258 541	—	23 041	23 041	70 172
	31	2 293 357	1 272 964	3 078	1 276 042	59 675	7 160	66 835	1 500	24 390	24 390	70 202
Juin ...	7	2 292 739	1 285 684	3 588	1 289 272	58 810	7 110	65 920	11 050	24 134	24 134	70 186
	14	2 294 296	1 303 685	4 095	1 307 780	56 966	8 110	65 076	13 850	23 279	23 279	69 813
	23	2 292 468	1 304 132	5 969	1 310 101	56 952	5 650	62 602	13 450	24 045	24 045	69 813
	30	2 283 065	1 302 951	7 566	1 310 517	58 257	4 150	62 407	13 350	26 953	26 953	69 813
Juillet ..	7	2 285 799	1 301 161	7 178	1 308 339	59 535	1 150	60 685	12 950	26 555	26 555	69 813
	15	2 314 465	1 260 719	8 458	1 269 177	60 888	1 150	62 038	17 100	23 102	23 102	69 813
	23	2 311 494	1 254 863	10 459	1 265 322	64 188	1 150	65 338	17 500	22 284	22 284	69 799
	31	2 304 592	1 250 293	11 916	1 262 209	67 660	1 150	68 810	17 900	22 223	22 223	69 799
Août ...	7	2 299 345	1 250 038	9 606	1 259 644	66 126	1 150	67 276	17 800	21 700	21 700	69 799
	15	2 290 110	1 250 938	10 564	1 261 502	67 318	1 150	68 468	18 250	20 305	20 305	69 799
	23	2 278 283	1 257 490	12 082	1 269 572	69 184	1 150	70 334	18 150	20 307	20 307	69 799
	30	2 273 173	1 257 922	10 499	1 268 421	71 325	23 325	94 650	18 150	19 381	19 381	69 799
Septembre	6	2 267 596	1 261 723	12 463	1 274 186	73 716	18 275	91 991	17 300	19 848	19 848	69 895
	15	2 262 130	1 264 637	10 707	1 275 344	74 196	15 275	89 471	17 300	19 698	19 698	69 864
	23	2 300 298	1 210 061	12 443	1 222 504	74 128	34 275	108 403	17 500	19 393	19 393	69 864
	30	2 349 738	1 152 413	9 949	1 162 362	72 951	74 275	147 226	16 700	22 123	22 123	69 895
Octobre .	7	2 345 518	1 156 569	9 747	1 166 316	72 175	69 275	141 450	16 600	20 483	20 483	69 895
	15	2 342 377	1 162 078	12 095	1 174 173	71 600	59 275	130 875	16 600	21 297	21 297	69 895
	23	2 430 419	1 075 920	10 750	1 086 670	82 871	76 275	159 146	14 150	21 096	21 096	69 895
	31	2 423 135	1 083 374	10 192	1 093 566	86 907	96 275	183 182	12 950	22 221	22 221	68 895
Novembre	7	2 520 585	995 199	10 908	1 006 107	86 646	92 275	178 921	16 400	20 668	20 668	69 895
	15	2 511 724	1 004 401	9 633	1 014 034	90 094	92 100	182 194	16 400	20 169	20 169	69 895
	22	2 604 006	923 145	11 071	934 216	94 614	1 100	95 714	14 400	24 536	24 536	69 895
	29	2 605 651	926 055	10 643	936 698	94 603	1 100	95 703	13 350	26 086	26 086	69 791
Décembre	6	2 713 966	832 772	9 404	842 176	95 038	1 150	96 188	12 700	25 967	25 967	69 791
	15	2 794 866	750 619	10 150	760 769	34 263	1 150	35 413	12 500	24 523	24 523	69 791
	23	2 792 395	748 998	10 778	759 776	35 489	1 150	36 639	12 500	25 133	25 133	69 791
	31	2 878 499	671 535	7 466	679 001	34 785	4 400	39 185	12 800	25 006	25 006	69 641

		Passif					Couverture			
Corres-pondants en Suisse	Autres postes de l'actif	Fonds propres	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Autres postes du passif	Total du bilan	des billets en circulation	des billets en circulation et des autres engagements à vue	Date	
							par de l'or			
en 1000 francs							en pour-cent			
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	
9 314	170 680	39 500	2 194 386	1 261 072	222 516	3 717 474	99.03	62.89	7	Janvier
11 494	161 500	39 500	2 110 391	1 333 965	214 131	3 697 987	102.97	63.09	15	
7 611	161 739	39 500	2 084 403	1 434 039	212 293	3 770 235	104.26	61.76	23	
5 795	161 773	39 500	2 130 203	1 399 654	209 418	3 778 775	105.64	63.75	31	
4 863	160 642	39 500	2 090 550	1 441 612	209 863	3 781 525	107.65	63.71	7	Février
6 576	170 073	39 500	2 070 273	1 465 149	211 459	3 786 381	109.02	63.84	14	
4 140	170 915	39 500	2 065 932	1 466 922	211 290	3 783 644	109.40	63.97	21	
4 407	165 093	39 500	2 129 400	1 422 864	212 624	3 804 388	106.45	63.81	28	
5 769	160 540	39 500	2 099 255	1 480 968	210 929	3 830 652	108.70	63.73	7	Mars
7 064	162 900	40 000	2 083 435	1 529 197	205 324	3 857 956	109.53	63.16	15	
4 693	160 706	40 000	2 079 087	1 556 194	203 078	3 878 359	109.75	62.77	22	
4 686	156 120	40 000	2 146 150	1 559 282	204 537	3 949 969	106.33	61.58	31	
5 212	160 726	40 000	2 114 531	1 588 716	205 479	3 948 726	107.92	61.62	7	Avril
6 069	148 276	40 000	2 095 212	1 586 290	208 357	3 929 859	108.96	62.01	15	
5 806	146 332	40 000	2 075 974	1 615 303	204 704	3 935 981	109.97	61.84	23	
5 509	146 897	40 000	2 133 065	1 606 299	205 014	3 984 378	107.02	61.05	30	
5 998	146 774	40 000	2 100 584	1 646 107	209 139	3 995 830	108.69	60.93	7	Mai
6 959	147 970	40 000	2 076 848	1 684 710	211 039	4 012 597	110.00	60.73	15	
5 292	148 469	40 000	2 076 246	1 725 942	208 494	4 050 682	109.99	60.06	23	
4 777	148 012	40 000	2 114 772	1 520 435	209 908	3 885 115	108.44	63.08	31	
5 735	146 438	40 000	2 068 866	1 587 925	208 683	3 905 474	110.81	62.70	7	Juin
7 387	149 558	40 000	2 045 934	1 636 487	208 618	3 931 039	112.13	62.30	14	
4 244	150 754	40 000	2 041 519	1 628 665	217 293	3 927 477	112.29	62.46	23	
4 068	146 239	40 000	2 115 194	1 545 723	215 495	3 916 412	107.93	62.36	30	
4 255	144 801	40 000	2 086 999	1 569 442	216 756	3 913 197	109.52	62.51	7	Juillet
7 931	144 813	40 000	2 057 540	1 591 732	219 167	3 908 439	112.48	63.42	15	
5 843	144 198	40 000	2 053 447	1 591 317	217 014	3 901 778	112.56	63.41	23	
5 326	152 111	40 000	2 113 666	1 514 393	234 911	3 902 970	109.03	63.52	31	
4 872	151 073	40 000	2 077 099	1 536 050	238 360	3 891 509	110.69	63.63	7	Août
6 414	151 622	40 000	2 059 938	1 548 192	238 340	3 886 470	111.17	63.47	15	
5 228	150 602	40 000	2 047 721	1 561 532	233 022	3 882 275	111.25	63.12	23	
2 944	143 320	40 000	2 105 723	1 510 414	233 701	3 889 838	107.95	62.86	30	
3 700	148 289	40 000	2 083 297	1 537 342	232 166	3 892 805	108.84	62.62	6	Septembre
5 814	150 092	40 000	2 069 873	1 545 584	234 256	3 889 713	109.28	62.56	15	
4 724	149 012	40 000	2 067 656	1 552 352	231 690	3 891 698	111.25	63.54	23	
4 861	154 305	40 000	2 150 016	1 502 206	234 988	3 927 210	109.28	64.33	30	
5 293	146 449	40 000	2 111 614	1 525 345	235 045	3 912 004	111.07	64.49	7	Octobre
7 177	147 462	40 000	2 093 757	1 541 124	234 975	3 909 856	111.87	64.44	15	
6 094	153 101	40 000	2 097 508	1 565 512	237 551	3 940 571	115.87	66.35	23	
5 148	151 230	40 000	2 175 319	1 503 125	242 883	3 961 327	111.39	65.87	31	
4 244	155 778	40 000	2 150 241	1 534 696	247 661	3 972 598	117.22	68.40	7	Novembre
5 001	155 855	40 000	2 140 038	1 546 574	248 660	3 975 272	117.36	68.13	15	
4 479	155 809	40 000	2 136 735	1 475 205	251 115	3 903 055	121.87	72.09	22	
2 983	156 835	40 000	2 211 794	1 404 830	250 473	3 907 097	117.80	72.04	29	
4 043	150 822	40 000	2 188 358	1 441 098	246 197	3 915 653	124.01	74.77	6	Décembre
5 400	141 926	40 000	2 191 203	1 369 842	244 143	3 845 188	127.54	78.48	15	
4 652	155 253	40 000	2 286 498	1 289 732	239 909	3 856 139	122.12	78.08	23	
15 774	140 280	40 000	2 336 693	1 236 232	247 261	3 860 186	123.18	80.56	31	

Répartition des billets en circulation.

Date	Billets de francs						Total	Billets de francs						
	1000	500	100	50	20	5		1000	500	100	50	20	5	
	Montant en 1000 francs							en pour-cent						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Janvier	7	560 727	180 125	950 104	266 706	197 591	39 133	2 194 386	25.55	8.21	43.30	12.15	9.01	1.78
	15	542 317	174 599	911 001	254 497	190 488	37 489	2 110 391	25.70	8.27	43.17	12.06	9.02	1.78
	23	536 626	171 653	902 572	250 008	187 299	36 245	2 084 403	25.74	8.24	43.30	11.99	8.99	1.74
	31	540 632	172 777	930 094	257 904	192 410	36 386	2 130 203	25.38	8.11	43.66	12.11	9.03	1.71
Février	7	536 715	171 246	906 137	251 895	188 943	35 614	2 090 550	25.67	8.19	43.35	12.05	9.04	1.70
	14	536 057	170 099	894 596	248 415	185 999	35 107	2 070 273	25.89	8.22	43.21	12.00	8.98	1.70
	21	534 130	169 749	894 432	247 951	185 102	34 568	2 065 932	25.85	8.22	43.30	12.00	8.96	1.67
	28	539 019	171 406	934 264	257 987	191 286	35 438	2 129 400	25.31	8.05	43.87	12.12	8.98	1.67
Mars	7	535 627	169 967	914 495	254 320	189 636	35 210	2 099 255	25.52	8.10	43.56	12.11	9.03	1.68
	15	533 638	169 404	904 298	252 363	188 446	35 286	2 083 435	25.61	8.13	43.41	12.11	9.05	1.69
	22	535 448	168 877	900 788	251 406	187 478	35 090	2 079 087	25.75	8.12	43.33	12.09	9.02	1.69
	31	541 707	171 382	941 715	261 279	194 227	35 840	2 146 150	25.24	7.99	43.88	12.17	9.05	1.67
Avril	7	539 753	169 511	921 063	256 662	191 892	35 650	2 114 531	25.53	8.02	43.56	12.14	9.07	1.68
	15	539 653	168 775	908 838	252 601	189 811	35 534	2 095 212	25.76	8.06	43.38	12.05	9.06	1.69
	23	541 101	168 200	899 726	247 575	184 755	34 617	2 075 974	26.06	8.10	43.34	11.93	8.90	1.67
	30	545 450	170 324	934 800	256 536	190 857	35 098	2 133 065	25.57	7.98	43.82	12.03	8.95	1.65
Mai	7	542 504	169 828	913 864	251 466	188 132	34 790	2 100 584	25.83	8.08	43.50	11.97	8.96	1.66
	15	543 691	169 229	898 590	246 511	184 514	34 313	2 076 848	26.18	8.15	43.27	11.87	8.88	1.65
	23	544 046	168 639	898 701	246 427	184 253	34 180	2 076 246	26.20	8.12	43.28	11.87	8.88	1.65
	31	542 433	169 064	924 703	254 164	189 602	34 806	2 114 772	25.65	7.99	43.73	12.02	8.97	1.64
Juin	7	537 820	166 862	896 904	247 178	185 595	34 507	2 068 866	25.99	8.07	43.35	11.95	8.97	1.67
	14	538 478	165 712	881 999	242 759	182 806	34 180	2 045 934	26.32	8.10	43.10	11.87	8.94	1.67
	23	540 363	165 758	878 585	241 294	181 615	33 904	2 041 519	26.47	8.12	43.04	11.82	8.89	1.66
	30	547 825	167 374	921 433	253 594	190 042	34 926	2 115 194	25.90	7.91	43.56	11.99	8.99	1.65
Juillet	7	545 220	165 790	901 563	250 688	188 853	34 885	2 086 999	26.13	7.94	43.20	12.01	9.05	1.67
	15	541 113	164 785	885 575	245 962	185 620	34 485	2 057 540	26.30	8.01	43.04	11.95	9.02	1.68
	23	539 618	164 940	884 405	245 409	184 964	34 111	2 053 447	26.28	8.03	43.07	11.95	9.01	1.66
	31	542 779	166 247	921 423	255 563	192 581	35 073	2 113 666	25.68	7.87	43.59	12.09	9.11	1.66
Août	7	537 571	164 559	898 494	250 761	190 692	35 022	2 077 099	25.88	7.92	43.26	12.07	9.18	1.69
	15	535 389	164 061	888 053	248 604	188 975	34 856	2 059 938	25.99	7.97	43.11	12.07	9.17	1.69
	23	530 384	163 192	885 171	246 952	187 496	34 526	2 047 721	25.90	7.97	43.23	12.06	9.16	1.68
	30	532 012	164 386	922 522	257 555	193 903	35 345	2 105 723	25.26	7.81	43.81	12.23	9.21	1.68
Septembre	6	528 935	163 983	905 743	255 160	193 646	35 830	2 083 297	25.39	7.87	43.48	12.25	9.29	1.72
	15	527 446	164 577	897 637	252 917	191 329	35 967	2 069 873	25.48	7.95	43.37	12.22	9.24	1.74
	23	529 560	166 104	894 859	251 684	189 564	35 885	2 067 656	25.61	8.03	43.28	12.17	9.17	1.74
	30	542 450	168 691	940 511	262 927	198 103	37 334	2 150 016	25.23	7.85	43.74	12.23	9.21	1.74
Octobre	7	533 106	166 345	917 388	259 235	197 645	37 895	2 111 614	25.25	7.88	43.44	12.28	9.36	1.79
	15	531 911	165 706	905 738	256 454	195 714	38 234	2 093 757	25.40	7.91	43.26	12.25	9.35	1.83
	23	530 488	165 768	909 543	257 418	195 836	38 455	2 097 508	25.29	7.91	43.36	12.27	9.34	1.83
	31	539 068	168 892	953 988	269 821	203 813	39 737	2 175 319	24.78	7.76	43.86	12.40	9.37	1.83
Novembre	7	537 794	168 478	934 821	266 409	202 851	39 888	2 150 241	25.01	7.83	43.48	12.39	9.43	1.86
	15	541 078	170 818	923 932	264 171	200 285	39 754	2 140 038	25.28	7.98	43.17	12.35	9.36	1.86
	22	543 908	171 502	921 706	262 310	197 967	39 342	2 136 735	25.46	8.03	43.14	12.27	9.26	1.84
	29	548 280	175 008	969 335	273 711	204 935	40 525	2 211 794	24.79	7.91	43.83	12.38	9.26	1.83
Décembre	6	549 879	173 860	949 571	270 282	204 004	40 762	2 188 358	25.13	7.95	43.39	12.35	9.32	1.86
	15	557 679	175 953	945 042	268 103	203 141	41 285	2 191 203	25.45	8.03	43.13	12.24	9.27	1.88
	23	572 758	183 335	996 347	280 268	210 559	43 231	2 286 498	25.05	8.02	43.57	12.26	9.21	1.89
	31	596 464	187 226	1 013 342	284 464	211 263	43 934	2 336 693	25.53	8.01	43.37	12.17	9.04	1.88
Moyenne annuelle														
1939		511 685	141 484	726 163	227 816	182 757	12 436	1 802 341	28.39	7.85	40.29	12.64	10.14	0.69
1940		527 125	165 299	895 197	261 481	197 360	35 392	2 081 854	25.32	7.94	43.00	12.56	9.48	1.70
1941		540 010	169 043	914 983	255 251	192 018	36 464	2 107 769	25.62	8.02	43.41	12.11	9.11	1.73

Service des virements.

Mouvement	Année	Paie- ments en espèces	Com- pen- sations	Vire- ments sur place	Vire- ments de place à place	Total	Paie- ments en espèces	Compen- sations	Virements sur place	Virements de place à place	Total	
		Nombre de postes					Montant en 1000 francs					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Crédit	1937	27 186	167 627	139 578	47 454	381 845	667 149	6 291 979	12 558 359	2 806 519	22 324 006	
	1938	24 302	162 444	133 135	44 820	364 701	681 786	4 869 212	11 987 968	2 994 302	20 533 268	
	1939	22 260	156 018	122 089	48 002	348 369	601 235	5 628 373	10 856 255	3 167 493	20 253 356	
	1940	21 004	151 629	108 491	49 232	330 356	571 335	7 080 269	6 393 051	3 240 284	17 284 939	
	1941	17 343	170 844	107 365	53 595	349 147	496 432	6 836 856	6 159 205	2 920 420	16 412 913	
Débit	1937	25 553	262 271	139 578	43 376	470 778	1 943 233	4 880 199	12 558 359	2 433 434	21 815 225	
	1938	24 986	244 607	133 135	40 305	443 033	2 172 525	3 633 357	11 987 968	2 749 409	20 543 259	
	1939	24 461	182 656	122 089	42 936	372 142	2 163 380	5 106 632	10 856 255	3 033 007	21 159 274	
	1940	23 642	181 397	108 491	42 876	356 406	1 988 493	5 533 617	6 393 051	3 037 951	16 953 112	
	1941	24 321	200 226	107 365	45 257	377 169	2 097 037	5 510 025	6 159 205	2 768 322	16 534 589	
Total	1937	52 739	429 898	279 156	90 830	852 623	2 610 382	11 172 178	25 116 718	5 239 953	44 139 231	
	1938	49 288	407 051	266 270	85 125	807 734	2 854 311	8 502 569	23 975 936	5 743 711	41 076 527	
	1939	46 721	338 674	244 178	90 938	720 511	2 764 615	10 735 005	21 712 510	6 200 500	41 412 630	
	1940	44 646	333 026	216 982	92 108	686 762	2 559 828	12 613 886	12 786 102	6 278 235	34 238 051	
	1941	41 664	371 070	214 730	98 852	726 316	2 593 469	12 346 881	12 318 410	5 688 742	32 947 502	
Crédit Débit Total	Répartition en pour-cent											
	Crédit	1937	7.12	43.90	36.55	12.43	100	3.00	28.18	56.25	12.57	100
		1938	6.66	44.55	36.50	12.29	100	3.32	23.71	58.39	14.58	100
		1939	6.39	44.78	35.05	13.78	100	2.97	27.79	53.60	15.64	100
		1940	6.36	45.90	32.84	14.90	100	3.30	40.96	36.99	18.75	100
		1941	4.97	48.93	30.75	15.35	100	3.02	41.66	37.53	17.79	100
	Débit	1937	5.43	55.71	29.65	9.21	100	8.91	22.37	57.57	11.15	100
		1938	5.64	55.21	30.05	9.10	100	10.58	17.69	58.35	13.38	100
		1939	6.57	49.08	32.81	11.54	100	10.22	24.13	51.31	14.34	100
		1940	6.63	50.90	30.44	12.03	100	11.73	32.64	37.71	17.92	100
		1941	6.45	53.09	28.46	12.00	100	12.68	33.33	37.25	16.74	100
	Total	1937	6.19	50.42	32.74	10.65	100	5.91	25.32	56.90	11.87	100
1938		6.10	50.40	32.96	10.54	100	6.95	20.70	58.37	13.98	100	
1939		6.49	47.00	33.89	12.62	100	6.68	25.92	52.43	14.97	100	
1940		6.50	48.49	31.60	13.41	100	7.48	36.84	37.34	18.34	100	
1941		5.74	51.09	29.56	13.61	100	7.87	37.47	37.39	17.27	100	

Mouvement d'affaires des divers comptoirs de la Banque¹⁾.

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total
En 1000 francs											
Caisse											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1939	244 504	763 252	4 721 758 ²⁾	484 556	441 518	379 907	192 171	199 500	488 659	1 954 964	9 870 789 ²⁾
1940	259 840	687 583	4 520 001 ²⁾	443 428	450 911	347 240	170 950	199 399	465 172	1 746 981	9 291 505 ²⁾
1941	225 346	709 507	3 049 829 ²⁾	446 045	423 749	367 053	180 157	220 467	445 456	1 768 788	7 836 397 ²⁾
Escompte d'effets sur la Suisse: de rescriptions et d'obligations											
1939	12 373	20 262	460 223 ³⁾	8 245	7 322	15 694	5 690	3 044	11 180	31 807	575 840
1940	31 327	54 532	1 291 858 ³⁾	11 222	25 687	29 499	12 609	2 431	36 397	130 399	1 625 961
1941	16 316	22 913	855 590 ³⁾	9 899	10 486	18 271	6 980	2 580	13 964	72 518	1 029 517
Affaires en devises (devises et correspondants à l'étranger)											
1939	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 348 106	5 348 106
1940	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6 105 845	6 105 845
1941	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7 844 410	7 844 410
Nouvelles avances sur nantissement											
1939	11 752	40 794	51 261	7 987	43 623	44 712	5 367	3 863	20 749	47 070	277 178
1940	26 277	64 960	95 826	19 793	31 749	63 194	4 343	2 482	46 554	48 829	404 007
1941	7 746	26 485	24 486	11 945	10 476	32 572	3 907	3 001	13 071	24 429	158 118
Virements											
1939	615 647	4 522 766	3 989 495	4 254 560	1 454 485	703 878	241 199	435 627	1 191 182	24 003 791	41 412 630
1940	847 697	4 216 419	4 298 354	3 152 178	1 560 169	805 384	267 651	458 184	1 482 495	17 149 520	34 238 051
1941	792 393	4 310 310	4 469 499	2 485 749	1 384 801	751 368	296 318	594 562	1 500 798	16 361 704	32 947 502
Comptes des administrations fédérales											
1939	—	—	11 175 287	—	—	—	—	—	—	—	11 175 287
1940	—	—	16 059 670	—	—	—	—	—	—	—	16 059 670
1941	—	—	17 767 558	—	—	—	—	—	—	—	17 767 558
Comptes de dépôts											
1939	8 251	33 707	273 439	44 192	14 508	29 867	4 425	30 617	13 976	136 350	589 332
1940	9 328	27 894	264 474	55 140	28 904	52 541	7 315	54 603	19 306	154 996	674 501
1941	5 900	18 567	206 488	84 185	19 111	68 952	4 559	7 515	13 147	224 789	653 213
Comptes des correspondants en Suisse											
1939	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 446 033	2 446 033
1940	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 496 416	2 496 416
1941	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 748 581	2 748 581
Effets à l'encaissement											
1939	1 041	51 375	68 597	16 848	3 327	4 851	528	2 250	12 180	146 494	307 491
1940	1 597	28 623	78 768	14 160	4 038	6 095	397	1 778	10 986	137 427	283 869
1941	2 411	30 805	128 284	11 416	4 901	6 208	338	3 270	14 915	119 779	322 327
Mouvement total, addition des deux côtés (chambres de compensation exceptées)											
1939	1 856 562	8 798 194	41 002 113	7 120 652	4 080 609	2 319 141	926 598	1 273 822	3 500 532	54 171 134	125 049 357
1940	2 501 435	8 650 785	56 253 618	5 859 948	4 376 321	2 686 260	1 051 220	1 332 003	4 306 825	54 549 852	141 568 267
1941	2 343 519	8 783 276	50 825 100	5 152 944	3 952 102	2 654 161	1 195 721	1 573 621	4 326 377	57 677 021	138 483 842
Chambres de compensation											
1939	—	951 965	173 674	1 074 398	162 134	—	—	30 576 ⁴⁾	72 779	866 316	3 331 842
1940	—	516 729	144 030	493 813	153 408	—	—	31 005 ⁴⁾	86 428	704 885	2 130 298
1941	—	425 913	137 761	256 736	168 949	—	—	37 320 ⁴⁾	93 932	671 020	1 791 631

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des comptoirs dont elles dépendent.

²⁾ Y compris les rescriptions de la Confédération.

³⁾ Y compris l'or à l'étranger.

⁴⁾ Y compris le mouvement de la chambre de compensation de La Chaux-de-Fonds.

Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture.

Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement		Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement	
	%	Durée jours	%	Durée jours		%	Durée jours	%	Durée jours
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1907 20 Juin	4½	56	5	56	1914 22 Janvier	4	28	4½	189
15 Août	5	84	5½	84	19 Févriér	3½	161	—	—
7 Novembre	5½	70	6	70	30 Juillet	4½	1	5½	1
1908 16 Janvier	5	7	5½	7	31 Juillet	5½	3	6	3
23 Janvier	4½	28	5	28	3 Août	6	38	7	38
20 Février	4	28	4½	28	10 Septembre	5	113	6	14
19 Mars	3½	322	4	441	24 Septembre	—	—	5½	99
1909 4 Février	3	252	—	—	1915 1 ^{er} Janvier	4½	1 371	5	1 280
3 Juin	—	—	3½	133	1918 4 Juillet	—	—	5½	91
14 Octobre	3½	28	4	28	3 Octobre	5½	322	6	917
11 Novembre	4	56	4½	56	1919 21 Août	5	595	—	—
1910 6 Janvier	3½	49	4	210	1921 7 Avril	4½	126	5½	126
24 Février	3	161	—	—	11 Août	4	203	5	203
4 Août	3½	49	4½	84	1922 2 Mars	3½	168	4½	168
22 Septembre	4	35	—	—	17 Août	3	331	4	331
27 Octobre	4½	70	5	70	1923 14 Juillet	4	831	5	831
1911 5 Janvier	4	42	4½	42	1925 22 Octobre	3½	1 624	4½	1 624
16 Février	3½	224	4	224	1930 3 Avril	3	98	4	98
28 Septembre	4	350	4½	350	10 Juillet	2½	196	3½	196
1912 12 Septembre	4½	77	5	77	1931 22 Janvier	2	1 562	3	748
28 Novembre	5	259	5½	259	1933 8 Février	—	—	2½	814
1913 14 Août	4½	161	5	161	1935 3 Mai	2½	495	3½	495
					1936 9 Septembre	2	78	3	78
					26 Novembre	1½	1 861 ¹⁾	2½	1 861 ¹⁾

¹⁾ Jusqu'au 31 décembre 1941.

Situation au 31 décembre.

Année	Encaisse métallique			Devises (effets et correspon- dants étrangers ²⁾)	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantisse- ment
	Or ¹⁾	Argent	Total		Effets suisse	Rescrip- tions ³⁾	Obli- gations	Total		
en millions de francs										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	75,5	5,8	81,3	27,7	77,9	—	—	77,9	—	2,7
1908	117,5	7,2	124,7	44,7	63,7	—	—	63,7	—	10,4
1909	124,0	14,4	138,4	48,2	111,0	—	—	111,0	—	14,7
1910	155,6	10,2	165,8	59,1	99,8	—	—	99,8	—	18,0
1911	160,7	9,2	169,9	24,6	130,4	—	7,0	137,4	—	16,8
1912	173,1	12,8	185,9	26,7	146,2	—	5,1	151,3	—	25,5
1913	170,0	20,8	190,8	42,3	100,0	—	9,4	109,4	—	28,4
1914	237,9	24,9	262,8	34,4	114,7	58,0	8,3	181,0	—	19,6
1915	250,1	51,3	301,4	49,6	63,9	75,0	3,5	142,4	—	21,0
1916	345,0	52,5	397,5	63,3	56,3	123,0	4,5	183,8	—	22,1
1917	357,7	51,8	409,5	47,8	88,4	233,0	6,0	327,4	—	45,2
1918	414,7	58,4	473,1	70,6	249,8	312,0	6,5	568,3	—	40,9
1919	517,0	73,6	590,6	94,8	184,1	301,0	2,0	487,1	—	32,7
1920	542,9	121,6	664,5	25,4	167,1	280,0	5,8	452,9	—	36,6
1921	549,5	108,3	657,8	58,8	44,8	287,0	2,9	334,7	—	76,2
1922	535,1	103,9	639,0	74,1	33,9	325,0	2,0	360,9	—	62,2
1923	537,2	90,7	627,9	94,4	102,5	155,0	4,5	262,0	—	85,3
1924	505,9	87,2	593,1	193,3	81,2	78,0	5,7	164,9	—	70,8
1925	467,1	89,3	556,4	222,5	70,2	68,5	3,2	141,9	—	72,4
1926	471,8	72,8	544,6	222,0	91,7	83,1	5,5	180,3	—	60,6
1927	517,0	62,9	579,9	197,9	128,8	71,7	6,2	206,7	—	78,5
1928	533,0	45,8	578,8	258,6	157,1	53,9	6,8	217,8	—	82,9
1929	595,0	23,5	618,5	362,3	95,2	39,1	15,1	149,4	—	75,2
1930	712,9	—	712,9	353,4	86,7	—	8,0	94,7	—	53,4
1931	2 346,9	—	2 346,9	107,0	27,7	0,4	6,5	34,6	—	64,7
1932	2 471,2	—	2 471,2	88,6	12,8	0,2	6,7	19,7	4,6	48,7
1933	1 998,1	—	1 998,1	17,7	19,0	15,2	16,7	50,9	58,3	94,7
1934	1 909,8	—	1 909,8	7,5	13,4	4,0	8,9	26,3	5,9	118,0
1935	1 388,8	—	1 388,8	8,3	25,3	114,6	12,6	152,5	85,5	142,2
1936	2 709,0	—	2 709,0	57,6	7,7	9,5	2,3	19,5	28,5	46,8
1937	2 679,2	—	2 679,2	513,1	5,3	1,7	1,9	8,9	10,3	34,8
1938	2 889,6	—	2 889,6	279,7	52,5	101,5	1,1	155,1	3,8	21,9
1939	2 261,6	—	2 261,6	361,7	46,3	46,4	5,7	98,4	6,8	89,6
1940	2 173,2	—	2 173,2	996,8	63,2	149,3	2,1	214,6	2,8	45,4
1941	2 878,5	—	2 878,5	679,0	32,5	4,4	2,3	39,2	12,8	25,0

1) Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921: 1 kg d'or fin = fr. 3440.—; du 11 novembre 1921 au 6 octobre 1936: 1 kg = fr. 3435.555; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4639.13; à dater du 31 mai 1940: 1 kg = fr. 4869.80.

2) En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoir à vue sur l'étranger réunis.

de la Banque depuis 1907.

Situation au 31 décembre.

Correspondants en Suisse ⁴⁾	Fonds publics	Billets en circulation	Couverture métallique	Avoir des			Total du bilan	Année
				Clients des virements	Administrations fédérales	Déposants		
en millions de francs			%	en millions de francs				
12	13	14	15	16	17	18	19	20
10,5	3,8	159,2	51.09	19,5	5,7	0,6	243,8	1907
8,2	6,2	204,1	61.11	21,1	13,1	0,8	292,9	1908
28,4	10,8	261,5	52.91	29,4	39,6	1,4	386,0	1909
35,0	10,0	297,2	55.77	22,4	45,7	0,7	421,0	1910
18,9	16,5	314,8	53.96	24,6	23,8	0,9	419,3	1911
19,2	7,1	339,2	54.80	28,9	25,4	1,2	451,0	1912
16,1	6,4	313,8	60.79	27,4	30,6	1,0	429,9	1913
14,7	9,3	455,9	57.65	54,6	8,6	7,6	589,2	1914
29,0	8,1	465,6	64.72	61,0	14,3	7,4	608,7	1915
18,2	6,8	536,5	74.07	89,8	12,7	27,3	735,1	1916
18,0	7,3	702,3	58.30	89,0	42,6	7,1	908,7	1917
28,1	8,6	975,7	48.49	79,1	20,1	88,4	1 239,0	1918
36,1	6,6	1 036,1	57.00	121,0	18,7	41,5	1 298,2	1919
35,0	5,9	1 023,7	64.90	146,4	11,4	5,4	1 273,1	1920
27,2	6,5	1 009,3	65.17	116,5	7,7	4,4	1 224,7	1921
18,9	9,8	976,4	65.44	147,4	11,0	5,7	1 224,3	1922
30,0	8,6	982,0	63.94	80,0	13,0	10,4	1 166,4	1923
38,6	6,8	913,9	64.89	102,8	8,3	6,0	1 107,5	1924
34,4	6,6	875,8	63.53	113,2	4,7	6,3	1 075,1	1925
33,6	6,4	873,9	62.31	127,0	4,3	5,5	1 087,6	1926
34,6	9,2	917,4	63.20	123,8	18,4	9,2	1 147,5	1927
40,6	19,0	952,6	60.75	141,5	54,0	6,6	1 236,4	1928
40,2	5,4	999,2	61.90	171,7	28,5	7,1	1 288,9	1929
32,7	104,0	1 062,1	67.12	213,2	28,0	7,9	1 391,9	1930
25,6	37,9	1 609,4	145.82	883,2	40,1	44,9	2 659,5	1931
15,7	50,8	1 612,6	153.24	922,3	51,0	67,9	2 743,5	1932
19,9	27,7	1 509,5	132.36	629,6	9,4	51,4	2 309,7	1933
19,2	52,5	1 440,3	132.60	539,4	39,6	45,9	2 179,2	1934
26,7	44,9	1 366,3	101.65	357,9	7,6	24,8	1 887,4	1935
14,2	15,9	1 482,2	182.76	1 093,9	183,4	29,9	3 505,9	1936
11,4	30,7	1 530,5	175.05	1 602,6	12,5	35,4	3 902,3	1937
9,6	90,9	1 751,0	165.02	1 592,6	8,2	31,2	4 081,0	1938
16,6	80,9	2 049,9	110.33	686,7	10,9	32,0	3 501,8	1939
20,0	87,8	2 273,4	95.59	1 018,6	6,8	41,6	3 727,7	1940
15,8	69,6	2 336,7	123.18	896,9	194,7	44,6	3 880,6	1941

³⁾ Jusqu'en 1930, les recriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux seulement; y compris, de 1921 à 1929, les recriptions sans intérêts de la Confédération. Ces recriptions ont été remises à la Banque en couverture de la différence entre la valeur métallique et la valeur nominale des pièces de 5 francs en argent des autres pays de l'ancienne Union monétaire latine qui sont comptées dans l'encaisse métallique.

⁴⁾ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et l'avoir à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, l'avoir à l'étranger y est compris, l'avoir à vue sur l'étranger en est éliminé.

Moyennes annuelles.

Année	Encaisse métallique			Devises (effets et correspon- dants étrangers ²⁾)	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Taux d'escompte
	Or ¹⁾	Argent	Total		Effets suisse ³⁾	Rescrip- tions ⁴⁾	Obliga- tions	Total		
en millions de francs										%
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	52,1	6,3	58,4	19,0	36,7	—	—	36,7	—	4,93
1908	98,3	8,1	106,4	39,0	24,0	—	—	24,0	—	3,73
1909	121,5	15,2	136,7	49,6	41,7	—	—	41,7	—	3,22
1910	143,3	16,1	159,4	44,7	70,9	—	—	70,9	—	3,51
1911	158,5	14,8	173,3	56,1	60,5	—	5,6	66,1	—	3,70
1912	168,1	13,0	181,1	34,7	78,1	—	4,5	82,6	—	4,20
1913	170,5	23,1	193,6	48,7	57,9	—	2,3	60,2	—	4,81
1914	195,1	17,2	212,3	45,9	103,5	—	7,2	110,7	—	4,34
1915	241,5	47,8	289,3	35,1	108,6	—	3,5	112,1	—	4,50
1916	271,5	54,0	325,5	72,1	126,1	—	1,2	127,3	—	4,50
1917	344,6	52,7	397,3	52,7	170,6	—	0,9	171,5	—	4,50
1918	377,1	55,3	432,4	53,7	321,7	—	2,1	323,8	—	4,75
1919	451,5	64,8	516,3	62,1	418,2	—	1,5	419,7	—	5,32
1920	534,2	93,0	627,2	84,6	303,1	—	4,0	307,1	—	5,00
1921	544,2	122,7	666,9	26,5	308,5	—	1,9	310,4	—	4,44
1922	532,4	111,1	643,5	72,8	251,3	—	1,6	252,9	—	3,39
1923	531,5	100,0	631,5	79,3	254,2	—	4,4	258,6	—	3,47
1924	518,6	94,5	613,1	122,9	153,0	—	4,3	157,3	—	4,00
1925	485,7	89,4	575,1	211,8	87,3	—	2,0	89,3	—	3,90
1926	429,1	85,9	515,0	218,0	105,0	—	2,0	107,0	—	3,50
1927	450,5	69,3	519,8	205,1	131,9	—	5,1	137,0	—	3,50
1928	450,3	56,2	506,5	219,8	144,5	—	7,9	152,4	—	3,50
1929	506,6	37,0	543,6	248,6	125,7	—	8,5	134,2	—	3,50
1930	607,2	5,6	612,8	361,6	40,0	—	8,4	48,4	—	2,89
1931	1 165,0	—	1 165,0	353,7	35,3	—	5,7	41,0	—	2,03
1932	2 546,0	—	2 546,0	81,4	13,9	4,6	4,5	23,0	3,0	2,00
1933	2 119,5	—	2 119,5	21,7	10,2	4,2	5,9	20,3	19,5	2,00
1934	1 788,1	—	1 788,1	14,1	12,3	20,2	6,1	38,6	21,5	2,00
1935	1 457,1	—	1 457,1	18,7	34,0	42,8	8,5	85,3	41,3	2,33
1936	1 690,5	—	1 690,5	23,7	9,4	79,9	4,5	93,8	50,7	2,30
1937	2 640,0	—	2 640,0	191,6	6,2	2,0	3,8	12,0	14,3	1,50
1938	2 849,0	—	2 849,0	384,3	17,1	16,3	1,5	34,9	5,7	1,50
1939	2 530,2	—	2 530,2	280,3	24,3	64,8	3,0	92,1	7,8	1,50
1940	2 144,9	—	2 144,9	517,0	67,5	143,1	3,4	214,0	6,5	1,50
1941	2 347,3	—	2 347,3	1 153,5	63,8	63,9	1,6	129,3	9,3	1,50

¹⁾ Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921: 1 kg d'or fin = fr. 3440.—; du 11 novembre 1921 au 6 octobre 1936: 1 kg = fr. 3435.555; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4639.13; à dater du 31 mai 1940: 1 kg = fr. 4869.80.

²⁾ En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoir à vue sur l'étranger réunis.

de la Banque depuis 1907.

Moyennes annuelles.

Avances sur nantissement	Taux des avances	Correspondants en Suisse ⁵⁾	Fonds publics	Billets en circulation	Couverture métallique	Avoir des			Année
						Clients des virements	Administrations fédérales	Déposants	
en millions de fr.	%	en millions de francs			%	en millions de francs			
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
0,6	5.43	9,6	3,2	88,9	65.74	15,3	9,4	1,0	1907
2,5	4.23	8,5	9,0	145,9	72.95	13,6	10,6	1,2	1908
4,4	3.89	6,3	8,0	191,4	71.41	17,5	18,2	1,3	1909
5,9	4.30	28,8	12,2	241,4	66.03	15,1	43,0	1,8	1910
7,0	4.20	22,4	12,5	253,6	68.35	16,3	40,8	1,6	1911
12,2	4.70	10,9	11,1	269,3	67.25	16,4	25,4	1,4	1912
15,7	5.31	11,2	9,3	272,4	71.09	15,8	28,5	0,7	1913
20,1	5.13	10,4	11,7	335,1	63.33	34,5	19,0	4,0	1914
16,9	5.00	23,6	8,9	409,9	70.57	44,0	20,4	6,3	1915
17,7	5.00	13,6	7,8	430,3	75.63	94,9	15,8	8,1	1916
28,3	5.00	13,4	7,6	535,8	74.15	80,9	19,9	10,3	1917
36,4	5.37	17,6	9,7	733,1	58.98	71,1	14,8	33,0	1918
38,7	6.00	21,4	7,7	905,8	57.00	73,9	16,7	29,0	1919
32,3	6.00	27,6	6,6	933,8	67.16	96,0	14,5	10,4	1920
41,9	5.44	20,2	5,8	925,1	72.09	95,3	12,5	4,8	1921
49,1	4.39	21,9	8,6	817,6	78.71	181,5	15,6	6,2	1922
49,1	4.47	18,4	8,9	875,0	72.17	130,0	14,0	8,6	1923
66,6	5.00	25,5	7,1	850,5	72.08	66,9	28,3	10,0	1924
48,6	4.90	21,7	7,1	797,6	72.10	98,3	11,8	6,3	1925
45,6	4.50	19,1	6,5	769,0	66.96	81,7	13,5	7,1	1926
48,6	4.50	24,6	6,5	798,8	65.06	85,4	19,2	6,3	1927
62,8	4.50	22,3	6,3	818,3	61.89	82,4	21,3	6,9	1928
61,3	4.50	24,9	3,9	855,7	63.52	89,4	15,5	7,4	1929
42,2	3.89	20,4	59,9	894,0	68.54	167,8	31,6	6,8	1930
45,2	3.03	15,1	85,8	1 141,0	102.09	483,0	25,8	19,1	1931
45,8	3.00	9,7	40,6	1 508,4	168.79	1 075,1	59,1	61,8	1932
53,1	2.55	12,0	61,7	1 440,1	147.17	702,7	24,8	62,6	1933
75,0	2.50	10,3	46,9	1 349,2	132.52	515,0	12,5	46,1	1934
87,6	3.17	11,2	55,7	1 283,0	113.57	349,9	14,0	29,4	1935
63,8	3.30	8,7	42,4	1 293,9	130.64	541,3	29,0	27,7	1936
32,3	2.50	6,6	17,9	1 378,4	191.51	1 305,3	86,1	28,4	1937
22,7	2.50	6,0	74,4	1 555,4	183.17	1 703,7	18,1	44,1	1938
36,4	2.50	7,5	93,2	1 802,3	140.38	1 093,2	12,0	33,1	1939
66,8	2.50	8,5	86,2	2 081,9	103.02	744,3	4,4	38,6	1940
25,4	2.50	7,5	73,5	2 107,8	111.36	1 309,1	60,8	50,5	1941

³⁾ Jusqu'en 1931, les réscriptions y sont comprises.

⁴⁾ Ce poste n'était pas indiqué séparément avant 1932.

⁵⁾ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et l'avoir à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, l'avoir à l'étranger y est compris, l'avoir à vue sur l'étranger en est éliminé.

Mouvement.

Année	Caisse 1)	Devises (effets et correspon- dants étrangers ²⁾)	Escompte					Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nan- tissement	Remises à l'encaisse- ment
			Portefeuille suisse							
			Effets suisses		Rescrip- tions ³⁾	Obli- gations	Total			
			Montant	Moyenne des jours à courir						
en millions de francs			jours	en millions de francs						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	1 819,5	124,4	317,7	28	—	—	317,7	—	13,4	64,5
1908	2 567,9	310,2	465,2	18	—	—	465,2	—	85,5	131,0
1909	2 890,5	337,4	569,4	29	—	—	569,4	—	113,6	286,5
1910	3 265,4	381,7	965,8	26	—	—	965,8	—	126,7	360,9
1911	3 548,0	364,8	903,0	26	—	12,4	915,4	—	127,9	399,4
1912	3 920,1	424,8	1 082,0	26	—	28,3	1 110,3	—	174,4	454,8
1913	3 798,2	472,3	956,9	21	—	27,3	984,2	—	215,1	483,3
1914	4 434,9	350,5	907,5	38	124,0	48,2	1 079,7	—	152,7	323,5
1915	3 649,1	430,6	484,1	33	444,0	22,5	950,6	—	94,1	276,5
1916	4 250,7	662,6	237,2	29	954,0	10,5	1 201,7	—	90,5	254,0
1917	4 479,0	513,8	336,9	28	1 392,0	12,5	1 741,4	—	175,4	266,3
1918	6 219,3	484,5	1 153,8	37	1 962,0	21,6	3 142,4	—	300,4	381,2
1919	5 690,1	740,2	1 384,0	32	2 365,0	11,4	3 760,4	—	275,8	420,6
1920	6 181,3	558,7	1 373,1	38	1 949,0	33,9	3 356,0	—	315,3	477,2
1921	5 964,1	428,8	516,1	35	1 884,0	15,2	2 415,3	—	262,7	371,8
1922	5 997,1	579,4	160,3	47	1 083,0	10,9	1 254,2	—	226,1	293,9
1923	5 818,9	584,2	476,2	35	1 419,0	27,7	1 922,9	—	341,9	358,4
1924	5 684,6	716,8	741,4	38	181,0	30,4	952,8	—	576,8	459,2
1925	6 314,6	1 098,6	292,1	35	174,4	11,8	478,3	—	317,4	433,0
1926	6 520,5	1 125,9	451,7	26	153,0	15,2	619,9	—	350,6	430,4
1927	7 056,5	1 199,3	828,7	28	93,0	30,5	952,2	—	470,4	488,9
1928	6 801,1	11 228,6	1 093,0	28	14,0	49,9	1 156,9	—	681,7	593,3
1929	6 689,1	10 499,3	957,9	29	24,0	56,4	1 038,3	—	712,7	589,0
1930	6 948,2	9 369,0	294,2	35	62,0	43,8	400,0	—	449,6	549,0
1931	9 386,6	15 370,5	229,7	41	193,0	33,4	456,1	—	406,7	628,6
1932	6 566,4	3 747,8	79,4	57	62,9	29,1	171,4	7,5	282,8	584,1
1933	6 171,0	5 310,7	73,7	52	139,7	43,7	257,1	143,8	394,2	511,2
1934	5 248,5	3 025,3	79,9	53	573,5	33,1	686,5	88,5	437,9	467,0
1935	5 706,7	4 566,6	245,7	52	431,6	57,5	734,8	272,8	664,9	320,5
1936	6 899,0	2 313,5	53,3	54	650,0	22,0	725,3	234,0	343,7	296,6
1937	6 030,0	7 893,4	39,0	55	10,6	21,0	70,6	63,0	165,9	287,5
1938	8 435,8	4 736,6	122,6	74	295,2	9,3	427,1	28,6	107,5	272,5
1939	9 870,8	5 348,1	106,3	75	449,8	19,7	575,8	41,4	277,2	307,5
1940	9 291,5	6 105,8	324,2	79	1 281,4	20,4	1 626,0	46,4	404,0	283,9
1941	7 836,4	7 844,4	290,1	86	728,9	10,5	1 029,5	58,5	158,1	322,3

1) Depuis 1938, l'or à l'étranger est compris dans ce chiffre.

2) De 1907 à 1927, seul le montant des effets étrangers escomptés et achetés est indiqué; jusqu'en 1927, le mouvement des comptes de correspondants étrangers est compris dans celui des comptes de correspondants en Suisse (col. 12).

de la Banque depuis 1907.

Mouvement.

Comptes des correspondants en Suisse ⁴⁾	Transactions en fonds publics	Virements	Comptes des clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Administrations fédérales	Comptes de dépôts	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque ⁵⁾	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
en millions de francs									
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
1 143,2	6,4	5 019,5	—	367,0	5,5	—	15 876,2	2 133,7	1907
1 839,4	37,5	10 610,1	37,9	1 066,5	12,0	22,9	31 056,2	2 997,4	1908
1 819,1	44,0	13 683,3	178,1	1 411,8	23,5	48,6	37 578,2	3 483,7	1909
2 205,8	40,4	16 616,6	297,6	1 663,9	42,8	48,6	44 845,6	4 036,0	1910
2 553,6	46,5	17 480,0	364,8	1 997,1	45,4	34,5	47 493,6	4 305,0	1911
2 852,8	16,0	19 641,0	454,8	2 115,1	57,7	34,7	55 760,6	4 614,6	1912
2 982,7	12,4	18 799,0	487,1	2 238,5	51,9	31,9	54 962,4	5 471,6	1913
2 353,7	15,6	17 438,1	502,6	2 353,8	194,9	23,9	56 172,0	4 146,8	1914
2 785,7	5,6	18 920,7	575,2	3 933,7	197,7	31,1	59 920,6	3 923,7	1915
3 980,9	8,3	26 918,2	707,1	5 655,7	329,0	42,6	86 220,6	4 914,9	1916
3 784,5	6,8	28 891,5	962,2	7 217,3	405,5	68,8	103 332,4	5 793,2	1917
4 088,9	4,4	38 016,6	1 328,7	10 155,4	1 122,8	59,5	142 371,6	7 578,0	1918
5 481,0	2,9	43 616,2	1 361,5	12 381,5	856,6	41,6	159 069,8	9 664,3	1919
6 312,9	6,7	51 599,2	1 554,5	12 693,5	382,9	34,9	169 423,4	14 831,3	1920
4 870,3	6,5	48 803,6	1 433,5	12 563,1	192,5	22,0	161 033,0	12 701,4	1921
4 712,9	7,4	46 262,0	1 368,9	10 601,1	311,6	26,0	121 686,4	10 281,2	1922
6 233,5	4,5	51 646,4	1 467,7	13 058,3	377,7	30,3	136 914,8	11 372,0	1923
7 274,2	4,0	57 981,2	1 652,5	10 874,4	494,3	22,2	130 707,2	13 128,4	1924
7 778,8	27,3	58 206,0	1 726,9	10 956,9	407,3	63,5	131 395,0	13 185,0	1925
6 405,5	7,3	63 755,5	1 707,0	10 280,9	436,2	55,5	133 765,6	13 617,9	1926
7 702,0	12,8	76 062,7	1 800,8	11 017,4	465,5	60,9	150 757,6	15 652,8	1927
2 933,8	72,5	79 462,8	1 951,0	11 276,1	1 204,3	66,4	159 714,6	14 747,6	1928
2 956,3	37,5	77 063,9	2 121,7	11 626,5	1 985,5	61,3	158 593,7	13 761,5	1929
2 888,1	309,0	78 448,4	2 204,5	13 656,5	1 755,1	142,2	158 659,2	12 586,0	1930
2 706,1	449,9	74 074,5	2 139,2	12 082,0	1 047,1	179,7	170 066,7	10 243,8	1931
2 456,3	58,8	41 755,3	2 028,2	10 291,6	526,8	169,3	108 175,0	5 193,3	1932
2 321,2	88,0	44 954,6	2 048,4	9 904,4	566,7	160,0	113 801,0	4 824,6	1933
2 292,0	52,5	39 524,8	2 151,1	11 038,7	790,2	136,0	104 803,8	4 013,8	1934
2 222,7	119,9	39 566,4	2 113,7	9 803,0	542,0	110,5	109 537,7	3 267,8	1935
2 150,5	215,4	41 231,0	1 990,9	11 230,1	609,4	104,0	118 067,9	3 066,7	1936
2 311,6	31,5	44 139,2	2 357,1	9 161,2	574,6	134,8	128 825,4	3 712,9	1937
2 298,6	102,4	41 076,5	2 492,3	9 636,8	496,5	138,4	113 198,6	3 563,9	1938
2 446,0	118,5	41 412,6	2 677,2	11 175,3	589,3	181,9	125 049,3	3 331,8	1939
2 496,4	22,0	34 238,1	3 764,3	16 059,7	674,5	161,4	141 568,3	2 130,3	1940
2 748,6	24,0	32 947,5	3 986,0	17 767,6	653,2	205,5	138 483,8	1 791,6	1941

³⁾ Jusqu'en 1930, seules les descriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux sont indiquées.

⁴⁾ De 1907 à 1927, le mouvement des comptes de correspondants étrangers y est compris; dès 1928, celui des comptes de correspondants en Suisse seulement.

⁵⁾ Jusqu'en 1924, mandats généraux seulement.

Résultats des opérations.

Année	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des opérations en or et en devises ²⁾	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse, des comptes de chèques postaux, etc. ³⁾	Produit des fonds publics ⁴⁾	Commissions ⁵⁾	Divers	Intérêts aux administrations fédérales et aux comptes de dépôts	Bénéfice brut
	Total	dont escompte											
		d'effets sur la Suisse	de rescriptions ¹⁾	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts								
en 1000 francs													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1907/08	1 979	1 977	—	—	—	117	1 563	738	496	69	20	473	4 509
1909	1 304	1 303	—	—	—	158	1 098	337	360	116	29	444	2 958
1910	2 502	2 490	—	—	—	247	1 270	1 084	481	69	5	1 415	4 243
1911	2 315	2 267	—	35	—	302	1 628	866	527	87	19	1 313	4 431
1912	3 430	3 233	—	183	—	568	1 117	396	479	125	22	705	5 432
1913	2 994	2 868	—	110	—	830	1 849	454	407	149	18	841	5 860
1914	5 292	4 472	427	371	—	1 046	1 208	487	527	192	19	426	8 345
1915	5 458	2 264	3 014	168	—	840	÷ 421	1 096	418	259	9	323	7 336
1916	5 874	939	4 872	51	—	920	2 470	1 520	382	321	12	288	11 211
1917	8 155	1 076	7 027	42	—	1 471	900	1 474	366	458	8	475	12 357
1918	10 660	4 813	5 734	103	—	2 106	1 120	1 553	520	695	140	25	16 769
1919	15 887	6 628	9 162	87	—	2 402	999	1 734	552	656	192	163	22 259
1920	11 696	7 149	4 343	191	—	1 956	3 996	4 164	446	619	189	187	22 879
1921	11 612	2 915	8 593	91	—	2 162	1 715	833	1 387	677	117	333	18 170
1922	4 492	848	3 575	55	—	2 070	4 640	1 288	747	752	130	497	13 622
1923	5 918	1 344	4 408	156	—	2 201	2 839	1 126	770	627	87	473	13 095
1924	3 606	3 246	175	175	—	3 323	909	1 617	609	525	137	867	9 859
1925	1 841	1 199	551	85	—	2 403	4 273	1 527	704	653	188	252	11 337
1926	2 419	1 177	1 169	68	—	2 064	4 927	1 098	543	539	249	267	11 572
1927	3 352	2 145	1 029	174	—	2 184	4 775	1 784	485	621	315	390	13 126
1928	4 240	2 970	995	271	—	2 821	5 222	496	475	578	393	468	13 757
1929	4 149	2 862	994	287	—	2 738	6 402	550	339	539	289	373	14 633
1930	1 658	972	422	258	—	1 675	7 646	468	1 359	727	287	778	13 042
1931	997	611	250	116	—	1 384	6 941	316	831	789	310	328	11 240
1932	517	300	91	89	16	1 375	4 660	197	2 240	662	340	310	9 681
1933	713	214	100	108	268	1 400	3 626	144	2 391	930	251	204	9 251
1934	1 338	256	606	117	338	1 926	3 529	119	1 203	698	234	217	8 830
1935	2 930	799	1 028	186	898	2 806	1 630	169	1 374	677	100	186	9 500
1936	3 304	237	1 830	111	1 106	2 165	1 562	145	1 270	736	170	219	9 133
1937	365	108	22	56	165	818	5 904	55	1 272	737	193	171	9 173
1938	523	259	159	23	67	571	10 429	46	2 445	673	95	181	14 601
1939	1 153	323	692	41	82	895	4 857	59	2 511	475	198	147	10 001
1940	2 676	872	1 580	54	81	1 668	3 454	75	3 087	546	146	132	11 520
1941	1 513	783	520	23	114	642	6 503	56	2 555	634	122	134	11 891

¹⁾ Jusqu'en 1930, seul l'escompte des rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux.

²⁾ Depuis 1928, y compris les intérêts des comptes de correspondants étrangers.

³⁾ De 1907/08 à 1927, y compris les intérêts des comptes de correspondants étrangers.

⁴⁾ Non compris les amortissements.

⁵⁾ Y compris droits de garde et location de coffres-forts.

⁶⁾ Y compris fr. 300 000, pour la constitution d'un fonds destiné à l'assurance contre les risques de transport (provision pour risques non assurés).

⁷⁾ Y compris fr. 635 000, provision pour risques non assurés (y compris les attributions effectuées de 1923 à 1927, cette dernière provision s'élève à fr. 1 000 000).

de la Banque depuis 1907.

Résultats des opérations.

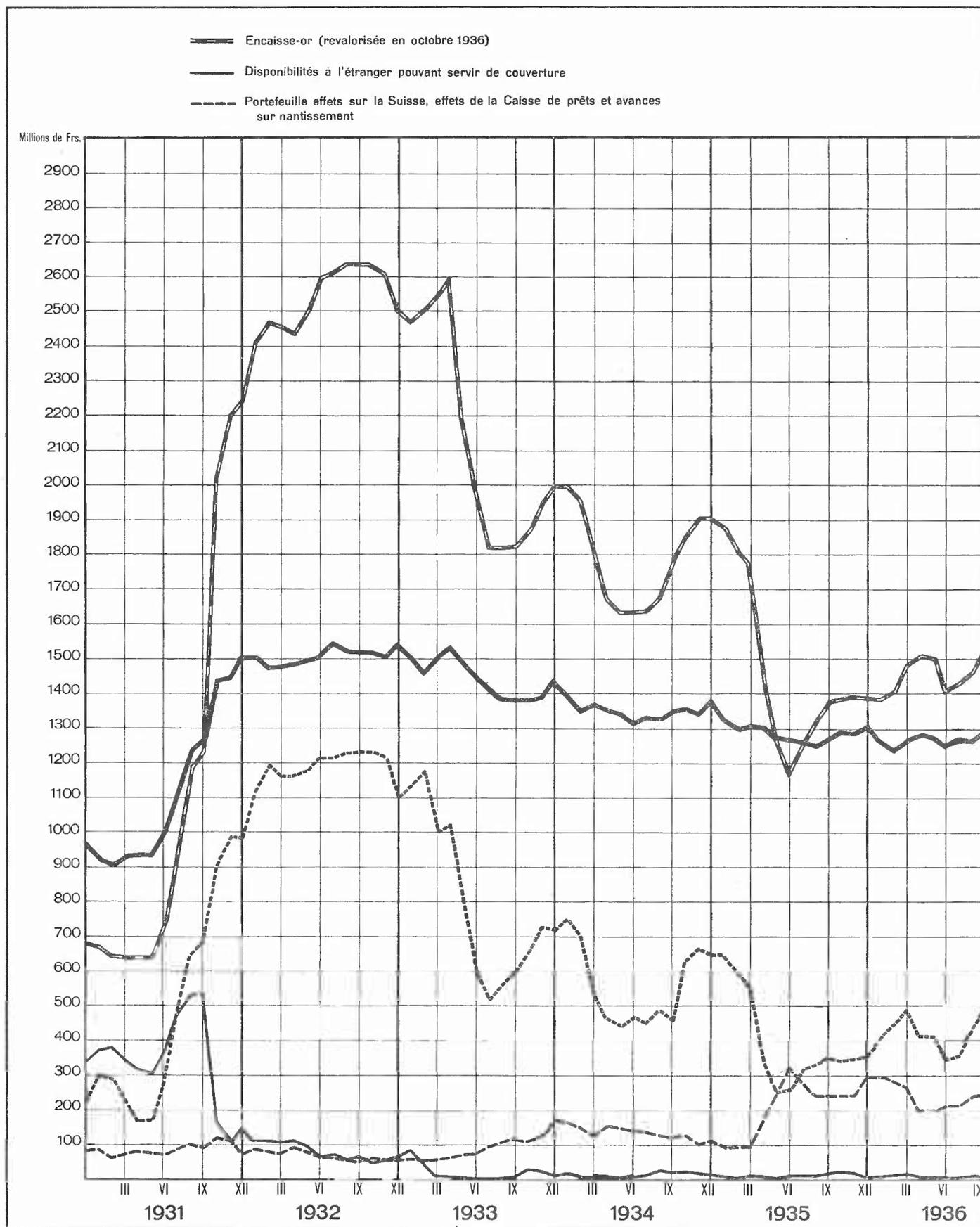
Frais d'administration	Impôts et droits, y compris attribution à la provision	Frais de confection des billets, y compris attribution à la provision	Frais d'importation d'or et de numéraire, provisions et pertes sur monnaies d'or	Amortissements, pertes et réserves		Versements extraordinaires aux institutions de prévoyance de la Banque	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
				sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles	sur fonds publics et affaires courantes, moins rentrées						
en 1000 francs											
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
2 068	—	226	162	29	7	—	2 017	202	1 800	15	1907/08
1 399	—	151	8	22	43	20	1 315	131	1 000	184	1909
1 307	—	151	69	95	77	20	2 524	252	1 000	1 272	1910
1 355	—	225	68	91	87	30	2 575	257	1 000	1 318	1911
1 381	—	224	315	188	246	40	3 038	304	1 000	1 734	1912
1 426	—	271	165	163	248	100	3 487	349	1 000	2 138	1913
1 572	—	503	25	292	621	60	5 272	500	1 000	3 772	1914
1 498	—	566	2	140	598	80	4 452	445	1 000	3 007	1915
1 571	—	628	—	1 001	231	350	7 430	500	1 000	5 930	1916
1 844	—	501	—	1 195	419	440	7 958	500	1 000	6 458	1917
2 550	—	1 352	—	4 294	2 576	510	5 487	500	1 000	3 987	1918
3 577	—	454	1 878	5 046	2 861	1 000	7 443	500	1 000	5 943	1919
3 749	—	2 253	367	3 426	1 164	500	11 420	500	1 000	9 920	1920
3 715	2 500	1 000	146	1 233	÷ 48	500	9 124	500	1 500	7 124	1921
3 885	—	500	—	1 069	40	500	7 628	500	1 500	5 628	1922
3 825 ⁶⁾	1 500	176	—	67	490	—	7 037	500	1 500	5 037	1923
3 630	—	521	—	÷ 642	÷ 7	—	6 357	500	1 500	4 357	1924
3 708	—	415	—	33	÷ 5	500	6 686	500	1 500	4 686	1925
3 525	300	665	244	112	÷ 22	—	6 748	500	1 500	4 748	1926
3 597	800	779	77	830	290	—	6 753	500	1 500	4 753	1927
4 204 ⁷⁾	262	278	178	1 682	255	—	6 898	559	1 500	4 839	1928
4 153	—	437	624	1 618	÷ 10	500	7 311	500	1 500	5 311	1929
3 873	—	705	35	1 323	÷ 3	—	7 109	500	1 500	5 109	1930
3 913	—	688	—	66	869 ⁹⁾	—	5 704	500	1 500	3 704	1931
3 909	—	170	—	33	261	—	5 308	500	1 500	3 308	1932
3 532	—	204	234	28	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1933
3 390	170	123	—	27	÷ 133 ¹⁰⁾	—	5 253	500	1 500	3 253	1934
3 455	200	173	—	13	406	—	5 253	500	1 500	3 253	1935
3 459	112	258	—	46	5	—	5 253	500	1 500	3 253	1936
3 443	—	450	—	27	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1937
3 689	117	1 802	—	37	3 703	—	5 253	500	1 500	3 253	1938
3 764	—	946	—	38	— ¹¹⁾	—	5 253	500	1 500	3 253	1939
4 308 ⁸⁾	735	1 058	—	166	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1940
3 774	1 147	1 134	—	583	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1941

⁸⁾ Y compris fr. 570 000, subventions au Don national suisse, à la Croix-Rouge suisse, au Comité international de la Croix-Rouge et au Bureau central de secours pour les rapatriés.

⁹⁾ Y compris fr. 260 000, provision pour pertes éventuelles sur affaires courantes.

¹⁰⁾ Réserves non utilisées pour pertes éventuelles sur affaires courantes.

¹¹⁾ Les amortissements sur les fonds publics appartenant à la Banque ont été imputés sur les réserves latentes.



— Billets en circulation

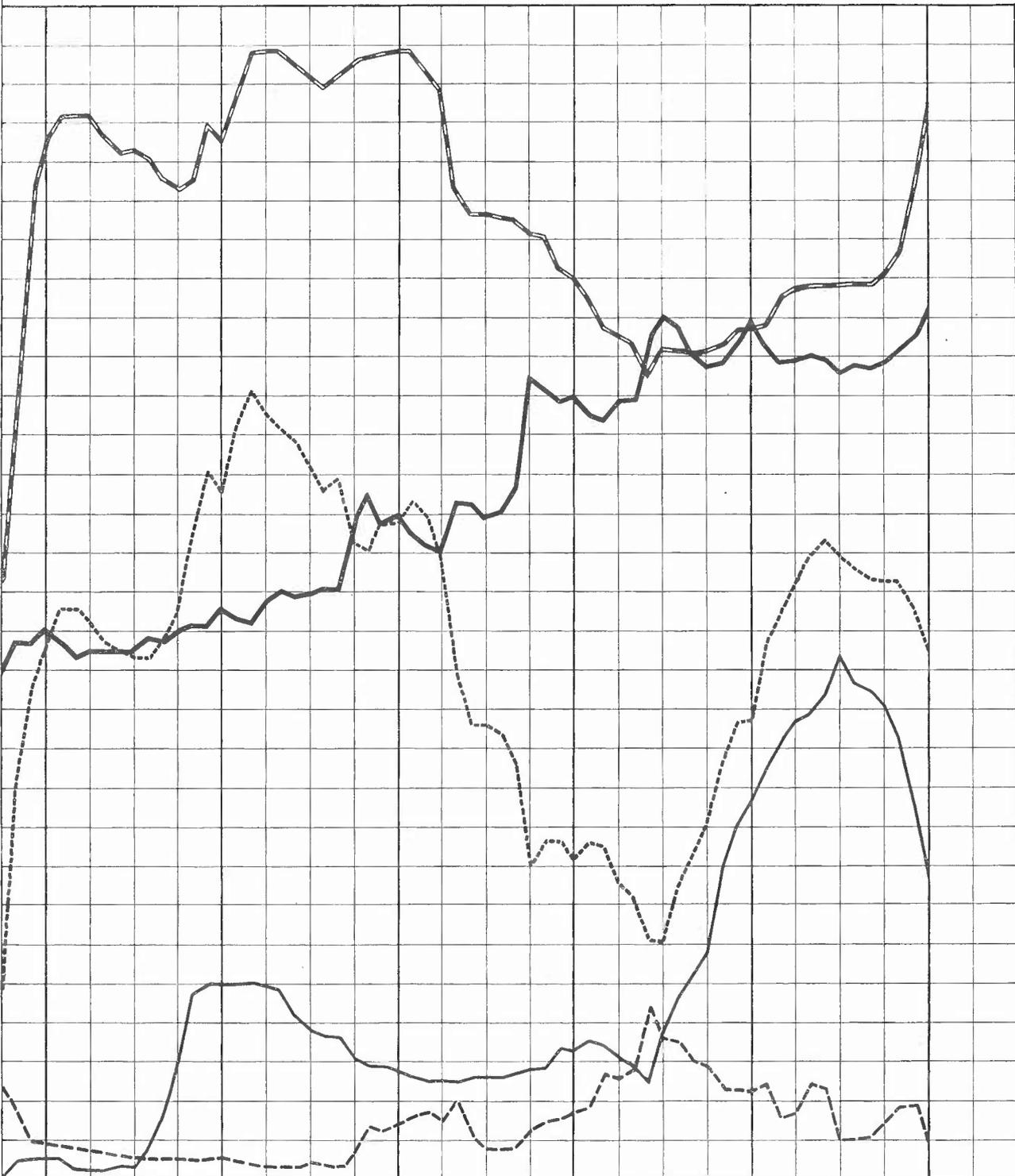
- - - Engagements à vue

Millions de Frs.

2900
2800
2700
2600
2500
2400
2300
2200
2100
2000
1900
1800
1700
1600
1500
1400
1300
1200
1100
1000
900
800
700
600
500
400
300
200
100

XII 1936 III VI IX XII III VI IX XII

1936 1937 1938 1939 1940 1941



Trafic de compensation.

Année	Mouvement des Chambres suisses de compensation									Clearing des titres pour opérations au comptant	
	Bâle	Berne	La Chaux-de-Fonds	Genève	Lausanne	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total	Bâle	Zurich
Nombre des membres au 31 décembre											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1937	19	13	5	15	9	4	11	9	85	22	27
1938	19	13	5	15	9	4	11	9	85	22	26
1939	18	12	5	15	9	4	11	9	83	21	25
1940	18	12	5	15	9	4	10	9	82	19	24
1941	18	12	5	15	9	4	10	9	82	19	24
Nombre des effets											
1937	107 284	47 484	13 026	133 078	71 274	7 993	31 455	266 595	678 189	—	—
1938	104 838	47 619	12 984	134 399	70 839	7 670	28 756	271 065	678 170	—	—
1939	91 177	44 549	12 404	118 084	67 282	6 841	28 281	253 739	622 357	—	—
1940	57 382	37 439	9 225	78 163	55 608	6 107	24 169	168 418	436 511	—	—
1941	49 682	33 726	8 873	58 057	54 912	5 357	23 186	130 442	364 235	—	—
Mouvement total (en 1000 francs)											
1937	1 174 043	122 951	19 339	1 306 635	159 040	20 209	86 013	824 624	3 712 854	227 309	1 074 125
1938	1 150 208	119 839	17 302	1 222 414	162 681	20 131	68 280	803 078	3 563 933	155 682	796 750
1939	951 965	173 674	15 390	1 074 398	162 134	15 186	72 779	866 316	3 331 842	118 512	681 391
1940	516 729	144 030	13 066	493 813	153 408	17 939	86 428	704 885	2 130 298	74 419	423 959
1941	425 913	137 761	18 757	256 736	168 949	18 563	93 932	671 020	1 791 631	122 734	575 865
Du mouvement total ont été réglés par compensation proprement dite (en pour-cent)											
1937	65.30	60.31	51.11	65.89	61.41	40.26	54.94	71.25	66.05	64.37	77.47
1938	65.72	57.68	52.48	65.11	58.78	38.19	54.27	71.32	65.75	59.15	73.07
1939	61.52	42.33	52.44	63.19	56.81	41.03	52.96	69.75	62.65	57.18	73.20
1940	58.60	51.88	50.86	57.53	55.90	43.62	49.45	67.73	60.18	52.99	70.98
1941	52.50	56.73	40.80	52.81	55.33	38.04	51.90	65.09	57.54	60.76	75.68

Liste des membres des autorités et des organes de la Banque

au 31 décembre 1941.

I. Présidence de l'Assemblée générale.

M. le prof. D^r G. Bachmann, conseiller national, Winterthour, président.

M. L. Daguët, Fribourg, vice-président.

II. Commission de contrôle.

MEMBRES:

MM. J. Glarner-Egger, président de la Banque cantonale de Glaris, Glaris, président.
G. de Kalbermatten, banquier, Sion.
H. de Weck, banquier, Fribourg.

SUPPLEANTS:

MM. A. Friedrich, ancien directeur de la Banque cantonale d'Appenzell Rh.-Ext., Goldach.
J. Iten, directeur de la Banque cantonale de Zoug, Zoug.
A. Walti, directeur de la Volksbank in Reinach, Reinach.

III. Conseil de banque.

Les 15 membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).

MM. Prof. D^r G. Bachmann, conseiller national, Winterthour, président.
L. Daguët, délégué du conseil d'administration de la Fabrique d'engrais chimiques de Fribourg, président de la Banque de l'Etat de Fribourg, Fribourg, vice-président.
*W. Bloch, directeur de la Société des Usines de Louis de Roll, Gerlafingen.
Ed. Bordier, de la maison Bordier & C^{ie}, Genève.
*G. Curchod, directeur de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne.
*E. Fischer, conseiller d'Etat, chef du Département des Finances du Canton de Vaud, Lausanne.
A. Gianella, ancien directeur de l'Union de Banques Suisses, Locarno.
H. Giger, commerçant, Berne.
R. de Haller, vice-président du conseil d'administration de la Banque Commerciale de Bâle, Genève.
J. Heuberger, directeur du service de revision de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall.
*E. Homberger, président et délégué du conseil d'administration de la Société anonyme des Acieries ci-devant Georges Fischer, Schaffhouse.
J. Huber, conseiller national, avocat, St-Gall.
F. Hug, président du Directoire commercial, St-Gall.
*L. Hunger, commerçant, Coire.
E. Hürlimann, vice-président et délégué du conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances, Risch.
P. Joerin, délégué du conseil d'administration de la maison Commerce Général de Charbons S. A., Bâle.
*D^r A. Jöhr, président du conseil d'administration du Crédit Suisse, Zurich.
D^r h. c. C. Koechlin, président de la Chambre de commerce de Bâle, Bâle.
*Prof. D^r R. König, président de la Banque cantonale de Berne, Bernc.
Prof. D^r E. Laur, délégué permanent de l'Union suisse des paysans, Brougg.

MM. D^r R. Loretan, avocat, Sion.
M. Meylan-Lugrin, président du conseil d'administration de la Fabrique d'horlogerie Lemania Lugrin S.A., L'Orient.
*D^r A. Müller, conseiller national, président de la Banque cantonale de Thurgovie, Amriswil.
C. Müller-Munz, membre de la direction de la Société suisse des cafetiers et restaurateurs, Zurich.
D^r J. Noseda, avocat, vice-président du conseil d'administration de la Banca dello Stato del Cantone Ticino, Vacallo.
A. Picot, conseiller national et conseiller d'Etat, Genève.
*A. Rais, conseiller national, président de la Chambre Suisse de l'Horlogerie, La Chaux-de-Fonds.
J. von Reding, vice-président de la Banque cantonale de Schwyz, Schwyz.
*E. Renaud, conseiller d'Etat, Neuchâtel.
M. Savoye, président du conseil d'administration de la Compagnie des Montres Longines, Francillon S. A., St-Imier.
D^r G. Schaller, avocat, Lucerne.
*D^r A. Seiler, conseiller national, ancien conseiller d'Etat, Liestal.
D^r M. Staehelin, président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, Bâle.
*A. Stauffer, ancien conseiller d'Etat, Corgémont.
R. Stehli-Zweifel, de la maison Stehli & C^o, Zurich.
*D^r H. Sulzer, président du conseil d'administration de la maison Sulzer Frères, Société anonyme, Winterthour.
D^r H. Tschumi, ancien conseiller national, président d'honneur de la Société suisse des arts et métiers, Berne.
*Chs Tzaut, ingénieur, administrateur de la Société anonyme Perrot, Duval & C^{ie}, Genève.
*A. Vischer-Simonius, de la maison Simonius, Vischer & C^o, Bâle.
J. R. Weber, conseiller aux Etats, agriculteur, Grasswil (Berne).

IV. Comité de banque.

MEMBRES:

- MM. Prof. Dr G. Bachmann, Winterthour, président de par ses fonctions.
 L. Daguet, Fribourg, vice-président de par ses fonctions.
 Ed. Bordier, Genève.
 F. Hug, St-Gall.
 Dr h. c. C. Kœchlin, Bâle.
 Prof. Dr R. König, Berne.
 Prof. Dr E. Laur, Brougg.

SUPPLEANTS:

- MM. G. Curchod, Lausanne.
 Dr J. Nosedá, Vacallo.
 Dr A. Seiler, Liestal.

V. Comités locaux.

AARAU.

- MM. J. Meyer-Märky, directeur des Entrepôts de la Suisse centrale, Aarau, président.
 A. Oehler-Wassmer, président du conseil d'administration des Usines métallurgiques Oehler & C^{ie}, Société anonyme, Aarau, vice-président.
 H. von Arx-Gresly, Olten.

BALE.

- MM. P. Jœrin, délégué du conseil d'administration de la maison Commerce Général de Charbons S. A., Bâle, président.
 W. Preiswerk-Tissot, délégué du conseil d'administration de la Société Commerciale de Bâle S. A., Bâle, vice-président.
 B. Sarasin, de la maison A. Sarasin & C^{ie}, Bâle.

BERNE.

- MM. J. Knuchel, commerçant, Berne, président.
 P. E. Brandt, administrateur-délégué de la Société anonyme Louis Brandt et frère, Omega Watch C^o, Bienne, vice-président.
 C. Knoerr, membre du conseil d'administration et gérant de la S. A. "Au Bon Marché", Berne.

GENEVE.

- MM. Ed. Bordier, de la maison Bordier & C^{ie}, Genève, président.
 J. Lombard, de la maison Lombard, Odier & C^{ie}, Genève, vice-président.
 L. Desbaillets, directeur de l'Usine genevoise de degrossissage d'or, Genève.

LAUSANNE.

- MM. G. Bovon, La Tour-de-Peilz, président.
 L. Mercanton, directeur de la Société romande d'électricité, Clarens-Montreux, vice-président.
 G. Curchod, directeur de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne.

LUCERNE.

- MM. Dr G. Schaller, Lucerne, président.
 K. E. von Vivis, de la maison von Vivis & C^{ie}, Lucerne, vice-président.
 J. Willmann, commerçant, Lucerne.

LUGANO.

- MM. Dr J. Nosedá, avocat, Vacallo, président.
 W. Simona, industriel, Locarno, vice-président.
 F. Wullschleger, de la maison Bariffi & Wullschleger S. A., Lugano.

NEUCHATEL.

- MM. E. Borel, fabricant d'horlogerie, Neuchâtel, président.
 H. Haefliger, de la maison Haefliger & Kaeser S. A., Neuchâtel, vice-président.
 H. Humbert, de la maison Jean Humbert & C^{ie}, Société Anonyme, La Chaux-de-Fonds.

ST-GALL.

- MM. O. Diethelm-Ruth, commerçant, St-Gall, président.
 F. Hug, président du Directoire commercial, St-Gall, vice-président.
 C. Forster, de la maison Carl Forster & C^o, St-Gall.

ZURICH.

- MM. H. Müller, de la maison Müller-Staub Fils, Zurich, président.
 H. Sträuli-Asp, de la maison Sträuli & C^{ie}, Winterthour, vice-président.
 G.A. Bürke, de la maison Bürke & C^o, Zurich.

VI. Direction générale.

Président: M. E. Weber, Zurich.

Vice-président: M. le D^r h. c. P. Rossy, Berne.

Membre de la Direction générale: M. F. Schnorf, Zurich.

Secrétaire général: M. E. Mosimann, Zurich.

Suppléant du secrétaire général: M. le D^r J. Leemann, Berne.

Départements de la Direction générale.

I^{er} ET III^e DEPARTEMENTS A ZURICH.

Chef du I^{er} département: M. E. Weber, président de la Direction générale.

Suppléant du chef du I^{er} département: M. M. Schwab, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. D^r E. Ackermann, A. Bachmann, P. Bachmann, P. Bollmann, W. Breitenmoser, H. Lendi, E. Maag, H. Obrist, D^r M. Panchaud, H. Peyer, D^r R. Pfenninger, J. Torgler, R. Unkauf, A. Weilenmann, H. Werder, M. Zangger.

Mandataires commerciaux: MM. W. Beuttner, A. Braun, E. CoIombo, D^r R. Erb, J. Hablützel, G. Hasler, H. Nägeli, H. Räber, R. Reutlinger, J. Rudin, W. Schæfer, E. Schnorf, R. Zuttel.

AGENCE DE WINTERTHOUR.

Fondés de pouvoirs: MM. H. Graf, M. Triner.

Mandataire commercial: M. H. Bucher.

II^e DEPARTEMENT A BERNE.

Chef du département: M. le D^r h. c. P. Rossy, vice-président de la Direction générale.

Suppléant du chef du II^e département: M. le D^r R. Motta, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. E. Blumer, J. Brühlmann, E. Burkhardt, O. Bütler, A. Ehm, A. Frischknecht, O. Gerber, O. Kunz, H. Lanz, D^r J. Leemann, J. Rich, D^r W. Stöcklin, W. Zürcher.

Mandataires commerciaux: MM. E. Berger, E. Bringolf, W. Ruchti, H. Stricker, W. Suter, L. M. de Torrenté.

AGENCE DE BIENNE.

Fondés de pouvoirs: MM. H. Weiss, E. Keller.

Mandataire commercial: M. A. Thevenon.

VII. Succursales.

AARAU.

Direction locale: M. A. Henny, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. A. Küng, E. Vægeli.

Mandataire commercial: M. S. Hügi.

BALE.

Direction locale: M. F. Scheuner, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. B. Fisch, A. Probst, E. Widmer, E. Wüthrich.

Mandataires commerciaux: MM. U. Burry, R. Meyer.

GENEVE.

Direction locale: M. M. Compagnon, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. E. Le Coultre, Chs Erb, G. Pfister.

Mandataires commerciaux: MM. P. Martin, Chs Mazour, Chs Vuichoud.

LAUSANNE.

Direction locale: M. E. Kraft, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. Ph. Béguin, R. Bérout, R. Virieux.

Mandataires commerciaux: MM. R. Andrié, F. Dupont, A. Michod.

LUCERNE.

Direction locale: M. le D^r W. Schwegler, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. W. Güdel, A. Pajarola, A. Ruf.

Mandataires commerciaux: MM. W. Blättler, H. Landolt, G. Sidler.

LUGANO.

Direction locale: M. R. Rossi, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. A. Canonica, G. Gaggini.

Mandataires commerciaux: MM. R. Ghiringhelli, G. Steiger.

NEUCHATEL.

Direction locale: M. R. Brandt, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. A. Berger, Chs Jequier, M. Matthey.

Mandataires commerciaux: MM. A. Pittet, E. Thomet.

AGENCE DE LA CHAUX-DE-FONDS.

Fondés de pouvoirs: MM. E. Strittmatter, R. Zintgraff.

Mandataire commercial: M. J. Henny.

ST-GALL.

Direction locale: M. W. Kobelt, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. M. Keller, A. Steinmann, E. Zellweger.

Mandataires commerciaux: MM. U. Eggenberger, E. Lüscher.